



Contrat de territoire Haut-Doubs Haute-Loue

BILAN 2015-2018

TABLE DES MATIERES

PRESENTATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE HAUT-DOUBS HAUTE-LOUE VALIDE FIN 2014.....	3
1 CONTEXTE D’ELABORATION DU CONTRAT	4
2 PERIMETRE ET PLANNING.....	4
3 OBJECTIFS	7
4 FINANCEMENT ET BENEFICIAIRES	7
5 PILOTAGE, SUIVI, MOYENS	8
6 PROGRAMME D’ACTIONS.....	9
BILAN GLOBAL 2015-2018	11
7 BILAN TECHNIQUE	12
8 BILAN FINANCIER.....	15
BILAN DETAILLE 2015-2018	17
9 BILAN DETAILLE : AXE I. QUALITE DE L’EAU	18
10 BILAN DETAILLE : AXE II FONCTIONNEMENT HYDROMORPHOLOGIQUE	28
11 BILAN DETAILLE : AXE III. HALIEUTISME.....	40
12 BILAN DETAILLE : AXE IV. SENSIBILISATION ET POLICE DE L’EAU	41
13 BILAN DETAILLE : AXE V. TOXIQUES.....	44
14 BILAN DETAILLE : AXE VI. RESSOURCE EN EAU	48
15 BILAN DETAILLE : AXE VII. GOUVERNANCE ET CONNAISSANCE	50
16 PERSPECTIVES	52

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 – Situation générale du périmètre du Contrat	5
Figure 2 – EPCI concernées par le périmètre du Contrat et du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	5
Figure 3 – Relief et réseau hydrographique du périmètre du Contrat	6
Figure 4 - Schéma organisationnel et lien avec la gouvernance départementale mise en place côté Doubs	8
Figure 5 – Niveau d’atteinte des objectifs, par thématique du Contrat	12
Figure 6 – Niveau d’atteinte des objectifs pour l’axe I (détail en paragraphe 8)	12
Figure 7 – Niveau d’atteinte des objectifs pour l’axe II (détail en paragraphe 9)	13
Figure 8 – Niveau d’atteinte des objectifs pour l’axe III (détail en paragraphe 10)	13
Figure 9 – Niveau d’atteinte des objectifs pour l’axe IV (détail en paragraphe 11)	13
Figure 10 – Niveau d’atteinte des objectifs pour l’axe V (détail en paragraphe 12)	13
Figure 11 – Niveau d’atteinte des objectifs pour l’axe VI (détail en paragraphe 13)	14
Figure 12 – Niveau d’atteinte des objectifs pour l’axe VII (détail en paragraphe 14)	14
Figure 13 – Montant global des actions réalisées, par thématique	15
Figure 14 – Aides versées, par financeur et par thématique	16

PRÉSENTATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE HAUT-DOUBS HAUTE-LOUE VALIDÉ FIN 2014



La Loue à Ornans - Crédit photo : ONEMA

1 CONTEXTE D'ELABORATION DU CONTRAT

Suite aux phénomènes de surmortalité piscicole et de prolifération de cyanobactéries, survenus aux printemps-étés 2009 et 2010 en Franche-Comté, et notamment sur le bassin versant de la Loue, plusieurs initiatives complémentaires ont été lancées.

Les réunions d'échanges et de réflexion organisés dans le cadre de la « MISEN élargie », des Assises de la Loue, et enfin de la Conférence départementale sur l'eau ont permis de renforcer le partage de l'information et de désamorcer les conflits.

En outre, deux rapports d'expertise¹ ont permis de faire le point sur les connaissances actuelles, sur les pistes de recherche, et d'identifier des mesures « sans regret » à mettre en place, dont certaines sont déjà en cours. Pour pallier au manque de connaissance sur certains points, un programme de recherche multidisciplinaire a été lancé.

Parallèlement aux réflexions d'échelle départementale voire régionale, les démarches de gestion de l'eau par bassin versant, Contrat de rivière et SAGE, ont suivi leur cours, et apporté des éléments concrets pour la définition d'un cadre d'action efficace à l'échelle du bassin Haut-Doubs Haute-Loue.

L'ensemble des enseignements acquis a conduit à proposer la mise en place d'un Contrat simplifié sur le bassin versant Haut-Doubs Haute-Loue, afin de poursuivre ou d'initier des actions à court terme, dans l'attente des résultats du programme de recherche.

Elaboré en majeure partie entre fin 2013 et début 2014, le Contrat a été validé par la Commission Locale de l'Eau le 11 décembre 2014, pour la période 2015-2016-2017. Il a fait l'objet de bilans d'étape en octobre 2015 et en octobre 2016 et en mai 2017. Mi-2017, la signature d'un avenant pour l'année 2018 a été proposé afin de prolonger la validité du cadre d'actions en place, compte-tenu notamment de la fin du Xe programme de l'Agence au 31 décembre 2018.

2 PERIMETRE ET PLANNING

2.1 Périmètre

Le Contrat de territoire s'est appliqué sur le périmètre suivant :

- périmètre couvert par le SAGE Haut-Doubs Haute-Loue : 181 communes incluses dans le département du Doubs, et 20 communes incluses dans le département du Jura
- communes de Buffard, Liesle, Arc-et-Senans, Fourg, Jougne, incluses dans le territoire d'intervention des syndicats mixtes alors compétents pour la gestion des milieux aquatiques sur le périmètre (5 communes).

Le périmètre représente une surface de 2 346 km², et couvre 206 communes, appartenant à 10 communautés de communes ou communautés d'agglomération.

Le territoire de la basse Loue et de ses affluents, dans le département du Jura, n'a pas été incluse dans le Contrat, considérant le contexte différent en termes de géographie, d'administration et d'enjeux.

¹ Avis du conseil scientifique du comité de bassin Rhône-Méditerranée sur l'état de la rivière Loue, octobre 2012 / Rapport d'expertise ONEMA - Bioemco sur les mortalités de poissons et les efflorescences de cyanobactéries de la Loue, Mars 2012

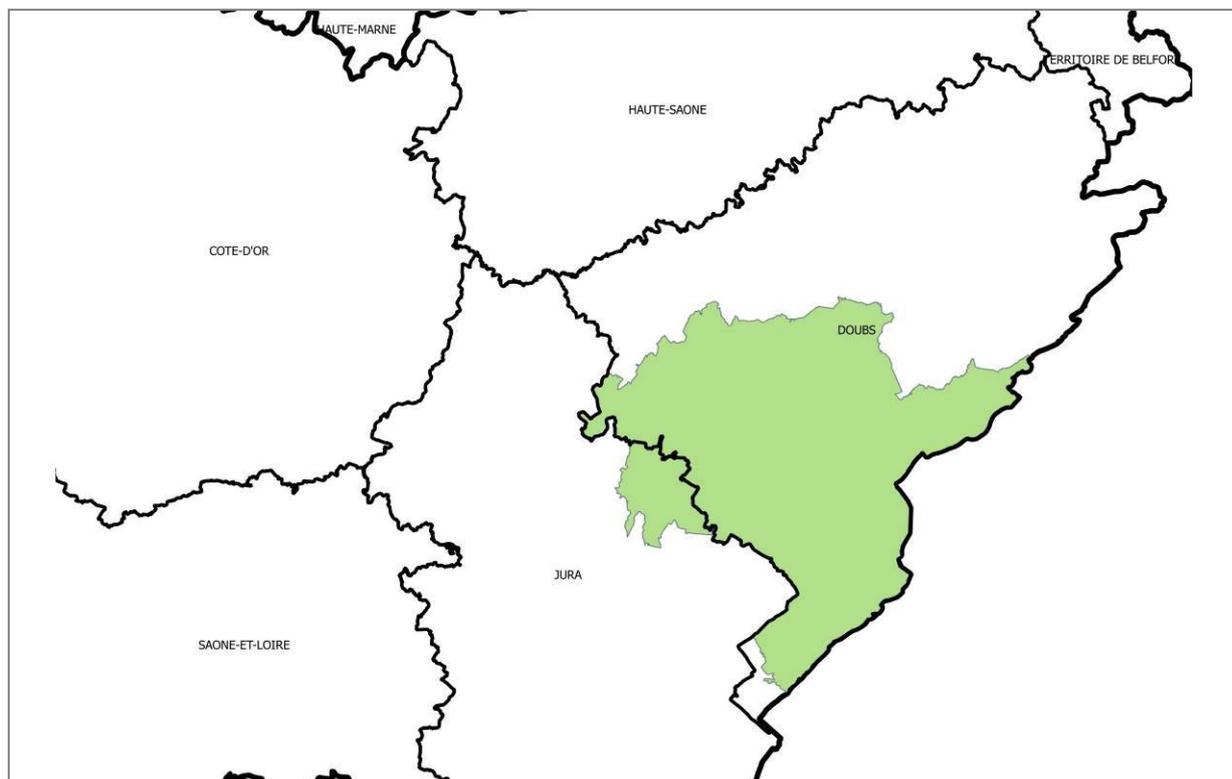


Figure 1 – Situation générale du périmètre du Contrat

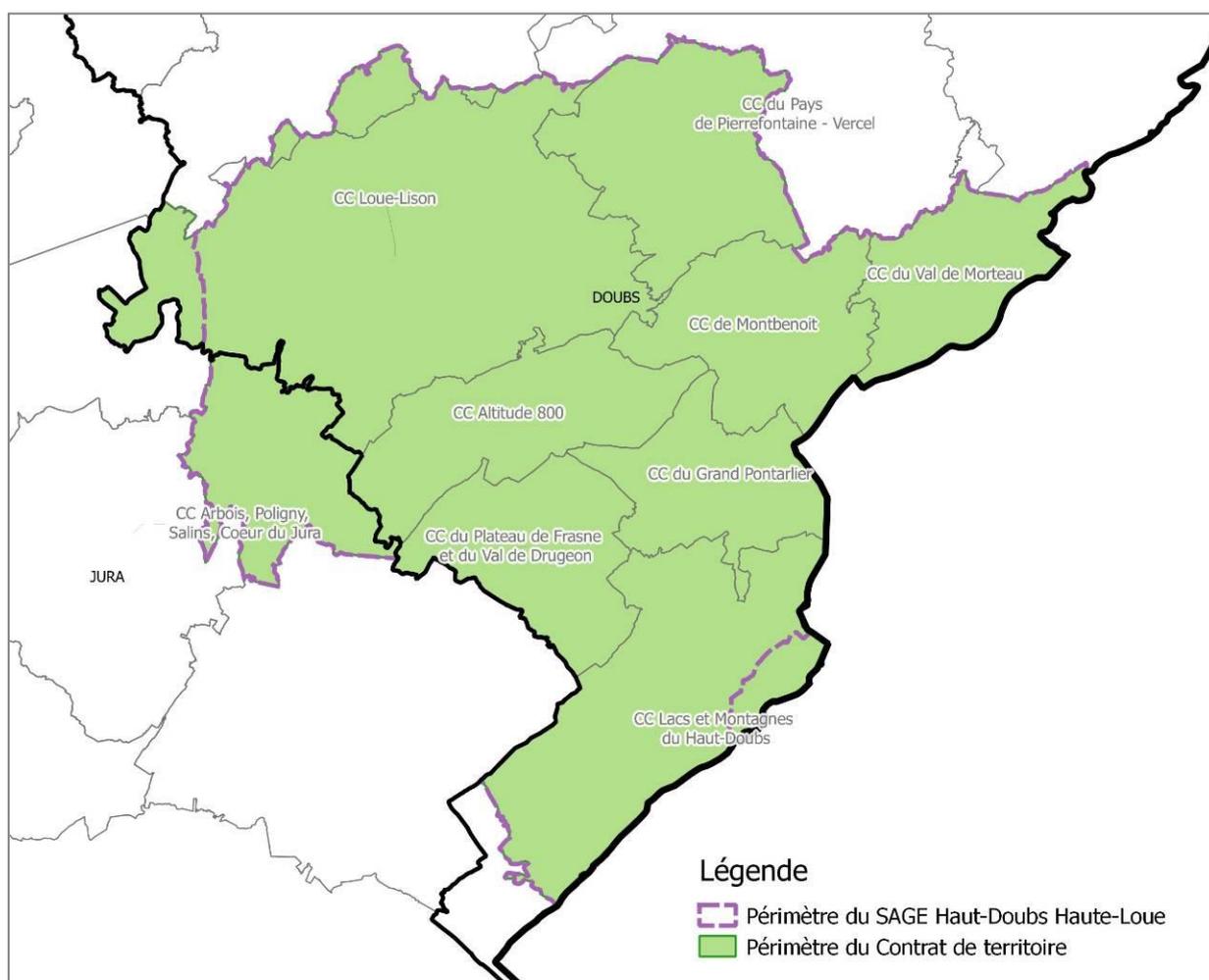
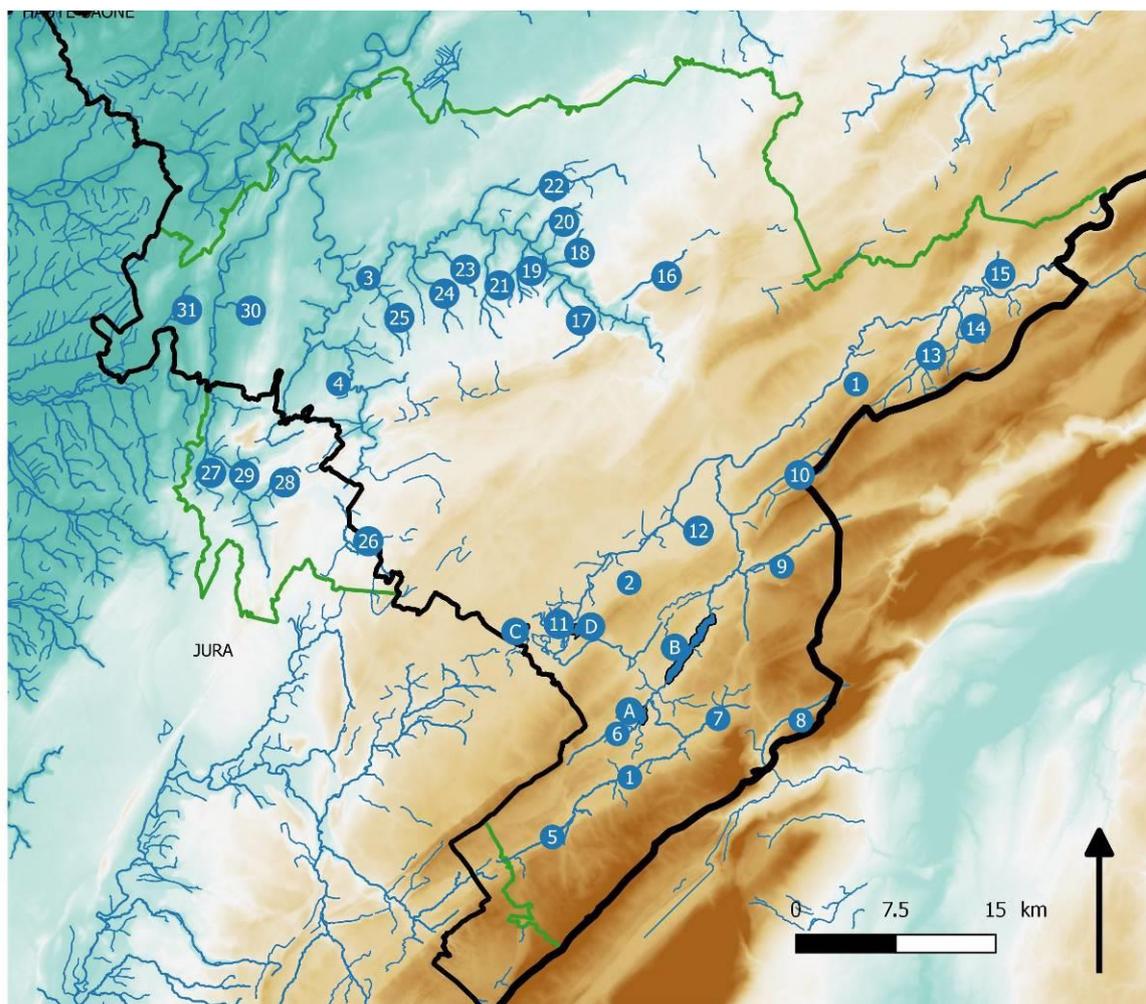
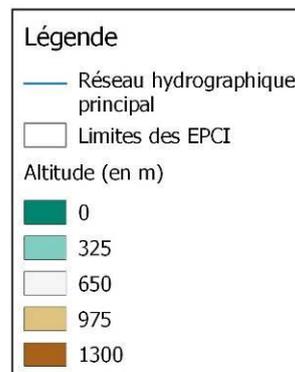


Figure 2 – EPCI concernées par le périmètre du Contrat et du SAGE Haut-Doubs Haute-Loire



- | | |
|------------------------------|---------------------------------|
| 1. Le Doubs | 16. Le ruisseau d'Athose |
| 2. Le Drugeon | 17. Le ruisseau du Raffenot |
| 3. La Loue | 18. Le ruisseau de Vau |
| 4. Le Lison | 19. Le ruisseau de l'Eugney |
| 5. Le Cébriot | 20. Le ruisseau de Cornebouche |
| 6. La Drésine | 21. Le ruisseau de la Bonneille |
| 7. Le Bief rouge | 22. Le ruisseau de la Brême |
| 8. La Jougnena | 23. Le ruisseau de Valbois |
| 9. La Morte / Fontaine Ronde | 24. Le ruisseau de Norvaux |
| 10. Le ruisseau des Lavaux | 25. Le ruisseau de Malans |
| 11. La Raie du Lotaud | 26. Le Lizon supérieur |
| 12. Le Bief rouget | 27. Le ruisseau de la Vache |
| 13. Le ruisseau du Theverot | 28. Le ruisseau de la Gouaille |
| 14. Le ruisseau du Cornabey | 29. La Furieuse |
| 15. Le ruisseau de la Tanche | 30. Le Bief de Caille |
| A. Lac de Remoray | 31. Le ruisseau du moulin |
| B. Lac de Saint-Point | Vernerey |
| C. L'étang de Frasne | |
| D. L'Entonnoir | |



Fonds : BD Carthage (IGN), BD ALTI (IGN)
Réalisation : EPTB Saône & Doubs, 2018

Figure 3 – Relief et réseau hydrographique du périmètre du Contrat

2.2 Planning

Le Contrat s'est étalé sur 4 années, de 2015 à 2018 : d'abord sous la forme d'un contrat de 3 ans, signé avec plusieurs financeurs, puis sous la forme d'un avenant de 1 an, signé avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse uniquement.

3 OBJECTIFS

Les acteurs du territoire avaient devant eux un large panel d'actions à lancer : les mesures prévues par le SAGE et par le SDAGE Rhône-Méditerranée (PDM) d'une part, et les pistes d'action dites « sans regret », mises en avant par les rapports d'expertise.

Afin d'assurer une cohérence de l'action publique, il a semblé opportun d'écrire une feuille de route, correspondant au Contrat de territoire, listant les actions prioritaires à conduire à court terme.

L'objectif principal du Contrat de territoire était donc de **fournir aux acteurs locaux un outil de programmation précis, pour trois ans**. Cet outil devait :

- assurer la cohérence des actions sur le territoire, et la sélection des opérations les plus efficaces,
- permettre de traiter les thématiques prioritaires ciblées par les experts en lien avec la problématique des cyanobactéries : apports en nutriments, morphologie de la rivière, pratiques halieutiques, micropolluants, ainsi que la thématique de gestion quantitative, ciblée par le SDAGE et le SAGE sur le bassin Haut-Doubs
- rassembler et mobiliser les acteurs locaux autour des objectifs de la DCE et du SAGE.

Afin d'atteindre ces objectifs, le Contrat précisait :

- la liste des actions prioritaires, leur coût et temps de réalisation
- les engagements réciproques des financeurs et des maîtres d'ouvrage, après avoir rencontré ces derniers et évalué leur capacité à faire
- les financeurs potentiels et le montant du soutien financier pouvant être attendu
- le maître d'ouvrage « pilote », chargé d'accompagner l'ensemble des acteurs dans la réalisation de l'action, et de rendre compte à l'animateur de l'avancement des actions (pour les actions concernant plusieurs maîtres d'ouvrage)
- un tableau de bord de suivi des actions avec des indicateurs simples à renseigner.

Mi-2017, la signature d'un avenant pour l'année 2018 a été actée afin de prolonger la validité du cadre d'actions en place, compte-tenu notamment de la fin du Xe programme de l'Agence au 31 décembre 2018.

4 FINANCEMENT ET BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires potentiels des aides étaient les suivants :

- les communes,
- les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : syndicats de communes, communautés de communes, communautés d'agglomération
- les syndicats mixtes et l'établissement public territorial de bassin (EPTB)
- les associations
- les autres maîtres d'ouvrage publics ou privés.

Les financeurs potentiels étaient les suivants :

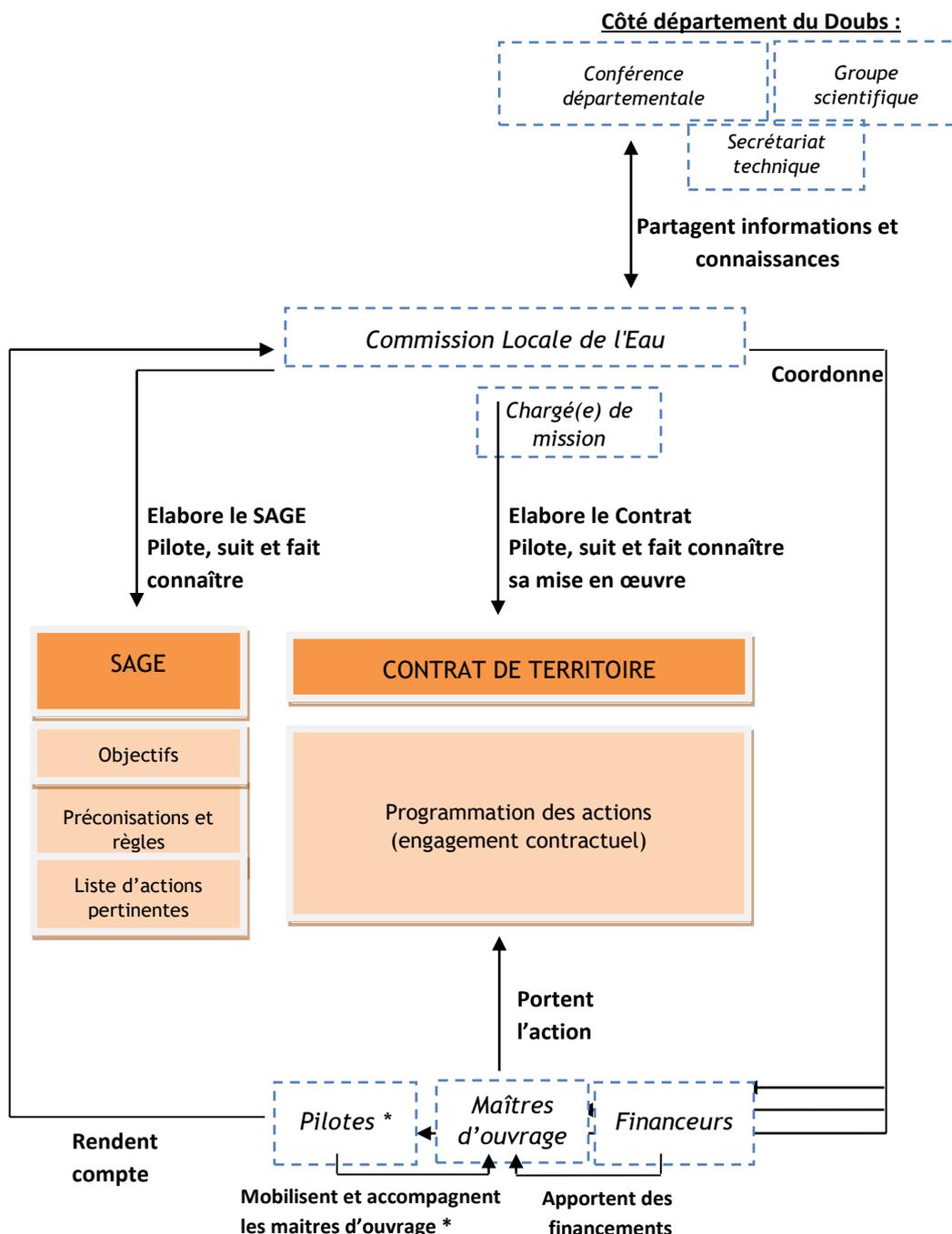
- l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : **le cadre du Contrat a permis aux bénéficiaires d'accéder à des aides garanties, à des majorations de taux, et à des aides spécifiques.**
- le Conseil Régional Franche-Comté
- les Conseils Généraux du Doubs et du Jura
- l'Union européenne

5 PILOTAGE, SUIVI, MOYENS

Le pilotage du Contrat de territoire a été assuré par la **Commission Locale de l'Eau**.

Un tableau de bord de suivi des actions a été établi au démarrage du Contrat, sur la base d'indicateurs de suivi.

L'animation du Contrat de territoire a été assurée par un chargé de mission, dans le cadre de l'animation portée par l'EPTB Saône & Doubs, avec des financements de l'Agence de l'Eau, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, et du Département du Doubs.



* Note : le maître d'ouvrage est généralement le pilote de l'action ; il peut y avoir un pilote spécifique dans certains cas : multiplicité des maîtres d'ouvrage pour une action, besoin d'appui technique et administratif d'un maître d'ouvrage...

Figure 4 - Schéma organisationnel et lien avec la gouvernance départementale mise en place côté Doubs

6 PROGRAMME D’ACTIONS

Les axes opérationnels prioritaires du Contrat ont été fondés sur les conclusions des rapports d’expertise, et sur les enjeux locaux. Ils sont repris ci-dessous :

Recommandations opérationnelles des experts		Axes du Contrat de territoire
Avis du conseil scientifique du comité de bassin Rhône-Méditerranée sur l’état de la rivière Loue – Octobre 2012	Rapport d’expertise ONEMA/Bioemco sur les mortalités de poissons et les efflorescences de cyanobactéries de la Loue – Mars 2012	
Réduire les apports de nutriments et de micropolluants d’origine diverse, en particulier maîtrise des apports de fertilisants d’origine ponctuelle ou diffuse (assainissement, épandage, apports d’engrais)	Mise en place de mesures pour limiter les apports en nutriments (en particulier phosphore et azote) dans la rivière	Axe I. Limiter les apports en nutriments (en particulier azote et phosphore) à la rivière Qualité de l'eau
Engager des actions de restauration de la morphologie et de restauration de la continuité, après s’être assuré de l’impact des actions – explorer la pertinence de restaurer les boisements de berge	Redonner de la liberté à la rivière en faisant disparaître certains des ouvrages qui fragmentent et ralentissent actuellement son écoulement	Axe II. Redonner de la liberté à la rivière, engager des actions de restauration de la morphologie Fonctionnement hydro-morphologique
Examiner les conséquences des pratiques halieutiques	Evaluer les impacts des pratiques de repeuplement de poissons et plus généralement de gestion de la pêche, sur l’état des populations de poissons	Axe III. Examiner les conséquences des pratiques halieutiques Halieutisme
	Mettre en œuvre des missions d’information, d’éducation et de respect de la Loi pour continuer à améliorer et/ou modifier certaines pratiques ayant cours dans le bassin versant	Axe IV. Mettre en œuvre des missions d’information, d’éducation et de respect de la Loi pour continuer à améliorer/modifier les pratiques ayant cours dans le bassin Sensibilisation et police de l'eau
Agir à la source sur les micropolluants, après avoir ciblé les secteurs et les substances présentant les plus grands risques		Axe V. Agir à la source sur les micropolluants, après avoir ciblé les secteurs et les substances présentant les plus grands risques Toxiques
Réponse aux enjeux locaux		Axes du Contrat de territoire
		Axe VI. (Hors recommandations opérationnelles des experts relatives à la Loue) Améliorer la gestion quantitative Ressource en eau
		Axe VII Gouvernance et connaissance

Une liste d’actions considérées comme prioritaires au regard des axes opérationnels dégagés par les rapports d’expertise a été retenue pour le Contrat.

Cette liste a été limitée à un nombre d’actions réalistes, en lien fort avec les priorités opérationnelles et les mesures du SAGE.

La liste des fiches-actions est présentée dans les tableaux ci-après. Pour chacune d’elles, les objectifs opérationnels et indicateurs d’évaluation sont précisés.

Axes du Contrat de territoire	Actions prioritaires	
Axe I Qualité de l’eau	Traitement des eaux usées	FICHE 1 - Stations d'épuration des collectivités FICHE 2 - Stations d'épuration des fromageries FICHE 3 - Assainissement non collectif
	Collecte des eaux usées	FICHE 4 - Réfection des réseaux de collecte et auto-surveillance des déversoirs d'orage FICHE 5 - Vérification des branchements FICHE 6 - Connaissance des plans de réseaux, assistance du SATE
	Effluents d'élevage	FICHE 7 - Mieux gérer le stockage et l'épandage des effluents d'élevage
Axe II Fonctionnement hydromorphologique	FICHE 8 - Protéger et gérer les zones humides FICHE 9- - Connaissance et restauration hydromorphologique des cours d'eau FICHE 10 - Lancer des actions de restauration de la continuité écologique	
Axe III Halieutisme	FICHE 11 - Connaissance et évolution des populations piscicoles	
Axe IV Sensibilisation et Police de l’Eau	FICHE 12 - Sensibiliser les publics aux enjeux liés à l'eau FICHE 13 - Poursuivre et améliorer les missions de contrôle sur le terrain de la Police de l'eau	
Axe V Toxiques	FICHE 14 - Généraliser les plans de désherbage communaux Améliorer la connaissance et la gestion des toxiques : FICHE 15 - Rechercher les sources de pollution par les toxiques, et les réduire FICHE 16 - Améliorer la connaissance et les pratiques des activités de traitement du bois	
Axe VII Ressource en eau	FICHE 17 - Adopter des objectifs quantitatifs pour une gestion équilibrée de la ressource FICHE 18 - Optimiser la gestion de l'ouvrage du lac de Saint-Point	
Axe VII Gouvernance et connaissance	FICHE 19 - Réseau de météorologie sur la Loue FICHE 20 - Doter le territoire des moyens humains nécessaires à la mise en œuvre du Contrat	

BILAN GLOBAL 2015-2018



Réserve naturelle du lac de Remoray - Crédit photo EPTB SD

7 BILAN TECHNIQUE

7.1 Bilan général de l’atteinte des objectifs, par axe

Dans le cadre de l’élaboration du contrat, des indicateurs de réalisation des objectifs du contrat ont été définis avec les partenaires.

Le graphique ci-dessous présente le niveau d’atteinte des objectifs pour chaque thématique du contrat, à la fin de l’année 2018. **On relève un niveau d’atteinte des objectifs variant de 70 à 100% pour les axes I (Qualité de l’eau), II (Fonctionnement hydromorphologique des cours d’eau), IV (Sensibilisation et Police de l’Eau), V (Toxiques) et VII (Gouvernance et connaissance), et un niveau d’atteinte des objectifs inférieur à 30% pour l’axe VI (Ressource en eau).**

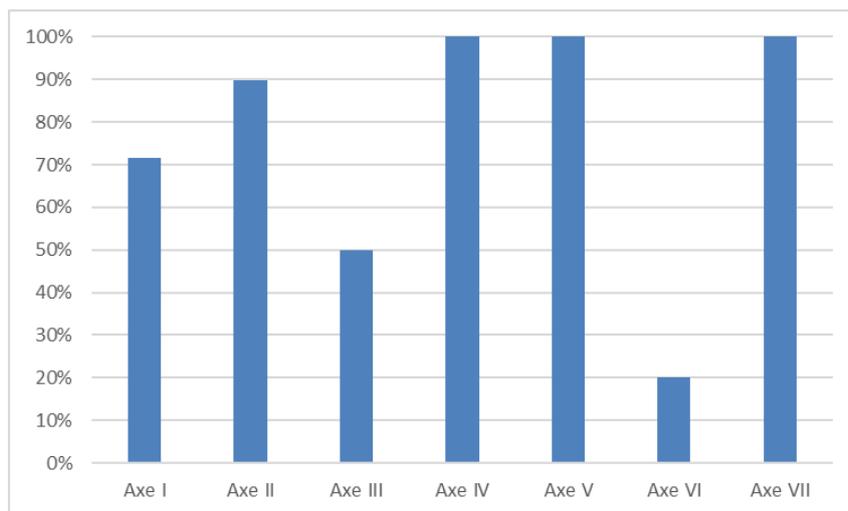


Figure 5 – Niveau d’atteinte des objectifs, par thématique du Contrat

7.2 Bilan général de l’atteinte des objectifs, par indicateur d’évaluation

L’axe I, relatif à la qualité de l’eau, montre un niveau d’atteinte des objectifs de 72%, avec notamment une bonne avancée des actions relatives à l’assainissement collectif et non collectif.

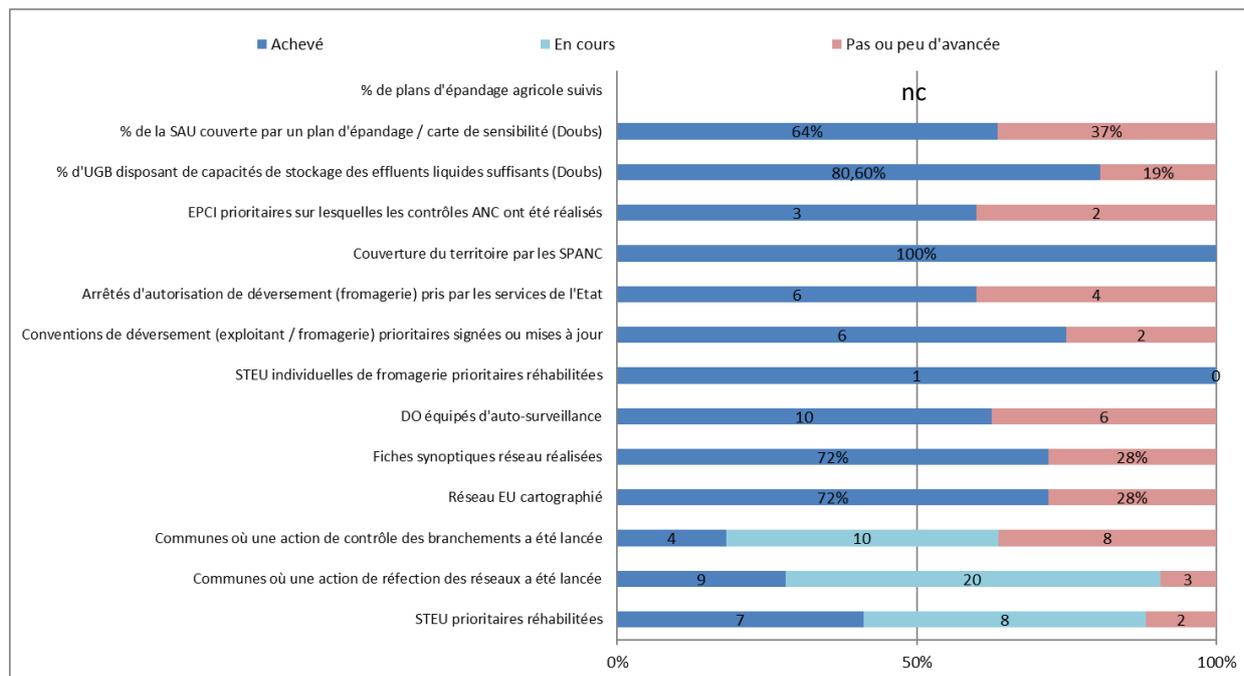


Figure 6 – Niveau d’atteinte des objectifs pour l’axe I (détail en paragraphe 8)

L'axe II, relatif au fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau et zones humides, montre un niveau d'atteinte des objectifs de 90%, avec de très bons niveaux de réalisations du programme LIFE tourbières du Jura, notamment.

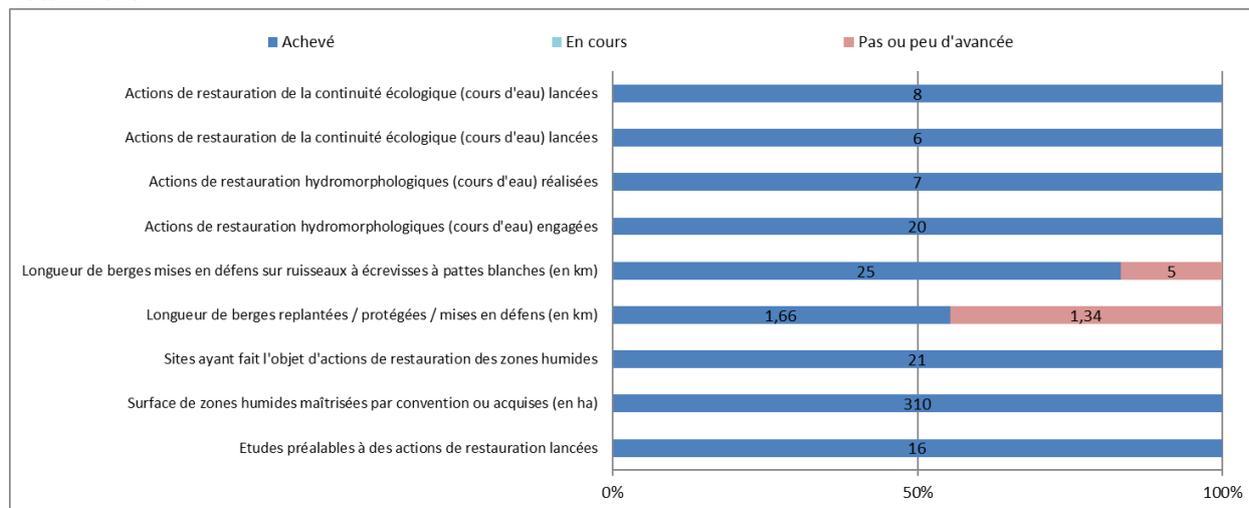


Figure 7 – Niveau d'atteinte des objectifs pour l'axe II (détail en paragraphe 9)

L'axe III, relatif aux pratiques de pêche, montre un niveau d'atteinte des objectifs de 50%, avec un diagnostic engagé mais pas terminé.

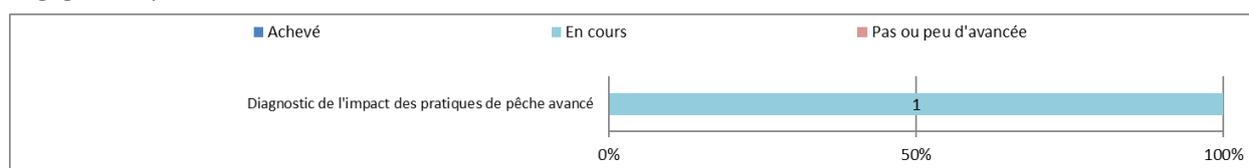


Figure 8 – Niveau d'atteinte des objectifs pour l'axe III (détail en paragraphe 10)

L'axe IV, relatif à la sensibilisation et à la Police de l'Eau, montre un niveau d'atteinte des objectifs de 100% (évaluation subjective pour les actions de Police de l'Eau, en l'absence d'objectifs initiaux).

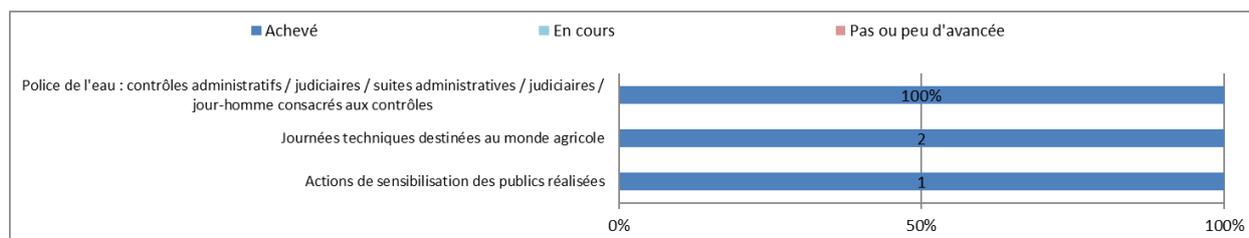


Figure 9 – Niveau d'atteinte des objectifs pour l'axe IV (détail en paragraphe 11)

L'axe V, relatif à la maîtrise des toxiques, montre un niveau d'atteinte des objectifs de 95%, avec de très bons niveaux de réalisations des opérations collectives de réduction des toxiques issus de l'artisanat et de l'industrie, et des plans de désherbage.

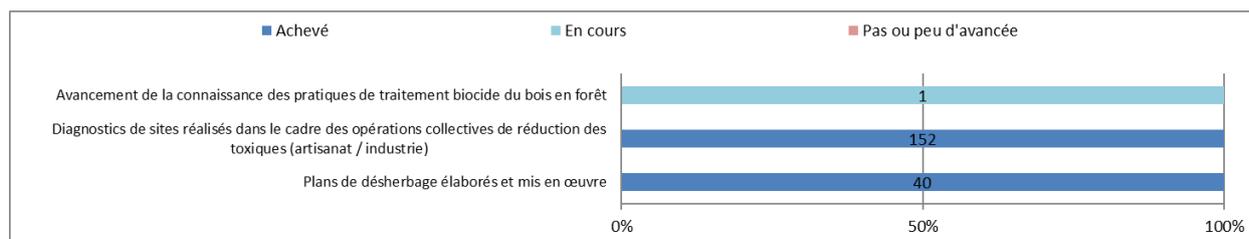


Figure 10 – Niveau d'atteinte des objectifs pour l'axe V (détail en paragraphe 12)

L'axe VI, relatif à la ressource en eau, montre un niveau d'atteinte des objectifs de 20%. Les indicateurs relatifs aux actions d'amélioration des réseaux ne peuvent pas être renseignés avec précision.

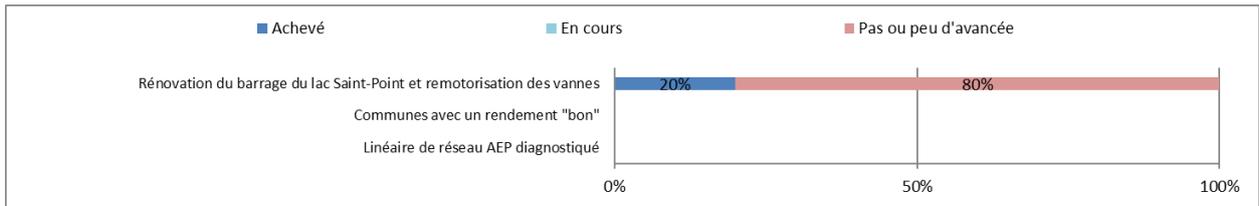


Figure 11 – Niveau d'atteinte des objectifs pour l'axe VI (détail en paragraphe 13)

L'axe VII, relatif à la gouvernance et à la connaissance, montre un niveau d'atteinte des objectifs de 100%, avec un accompagnement effectif des transferts de compétence, et la mise en place d'un réseau de mesure en continu de la qualité des eaux superficielles du bassin versant de la Loue.

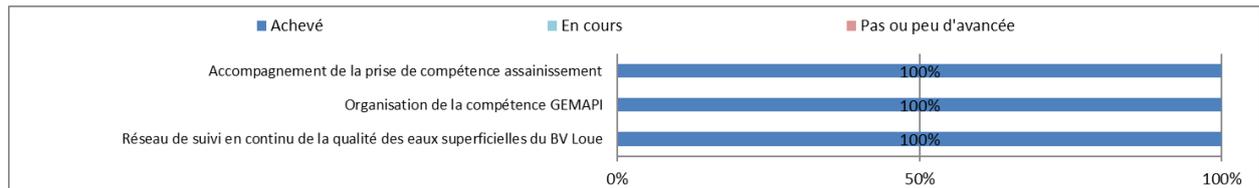


Figure 12 – Niveau d'atteinte des objectifs pour l'axe VII (détail en paragraphe 14)

8 BILAN FINANCIER

Le montant global des actions réalisées dans le cadre du contrat de territoire entre 2015 et 2018 est détaillé dans le tableau ci-dessous. Il ne rend pas compte de la totalité des investissements réalisés sur le bassin versant.

AXE	THEMATIQUE	MONTANTS ESTIMATIFS 2015-2017 + avenant 2018 (en € TTC)	MONTANT DES ACTIONS REALISEES (en € TTC)
I	Qualité de l'eau	31 657 500 € (dont 10 M d'€ pour STEU du Mont d'Or aux Longevilles)	21 452 623 €
II	Fonctionnement hydromorphologique	8 562 423 €	6 640 776 €
III	Halieutisme	12 000 €	n.c.
IV	Sensibilisation et Police de l'Eau	60 870 €	217 111 €
V	Toxiques	1 389 500 €	2 461 947 €
VI	Ressource en eau	1 300 000 €	2 413 707 €
VII	Gouvernance et connaissance	480 000 € (moyens humains + 1 année de métrologie)	2 076 074 €
	TOTAL	43 462 293 €	35 262 237 €

Au total, le montant des actions réalisées s'élève à environ 35 millions d'euros sur 4 ans, pour un montant estimatif d'environ 43 millions d'euros sur 3 ans, (25 millions au démarrage du Contrat + 18 millions pour l'avenant 2018, dont 10 millions pour la STEU du Mont d'Or aux Longevilles Mont d'Or).

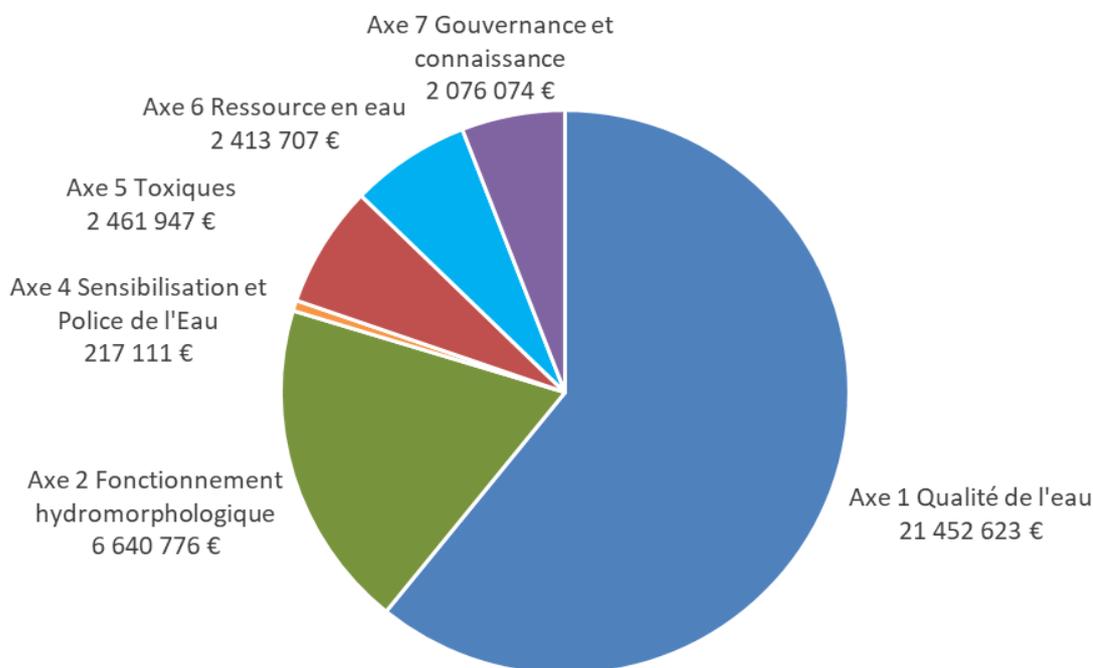


Figure 13 – Montant global des actions réalisées, par thématique

La répartition du montant des actions par thématique montre que :

- plus de 50% du montant correspond aux actions de l'axe I (Qualité de l'eau)

- 20% du montant correspond aux actions de l'axe II (Fonctionnement hydromorphologique)
- les actions des axes V (toxiques), VI (Ressource en eau) et VII (Gouvernance et connaissance) représentent chacune 6 à 10 % du montant
- les actions de l'axe IV représentent moins de 1% du montant global.

Le montant des aides pour les actions réalisées dans le cadre du contrat de territoire entre 2015 et 2018 est détaillé dans le tableau ci-dessous. Il ne rend pas compte de la totalité des aides versées sur le bassin versant.

AXE	THEMATIQUE	MONTANT DES ACTIONS (TTC)	MONTANT DES AIDES PAR FINANCEUR				
			AGENCE DE L'EAU RMC	DEPARTEMENT DU DOUBS	DEPARTEMENT DU JURA	REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE	UNION EUROPEENNE
I	Qualité de l'eau	21 452 623 €	5 283 999 €	3 521 226 €	196 020 €		
II	Fonctionnement hydromorphologique	6 640 776 €	2 700 543 €	223 347 €		154 741 €	897 840 €
III	Axe III Halieutisme	n.c.					
IV	Axe IV Sensibilisation et Police de l'Eau	217 111 €	70 678 €				
V	Axe V Toxiques	2 461 947 €	858 216 €			41 033 €	
VI	Ressource en eau	2 413 707 €	1 047 325 €	445 449 €	119 160 €		
VII	Gouvernance et connaissance	2 076 074 €	1 142 020 €	126 830 € *			
	TOTAL	35 262 237 €	11 102 781 €	4 316 853 € *	315 180 €	196 074 €	897 840 €

* Hors programme de suivi en continu de la qualité des eaux « Quarstic », sous maîtrise d'ouvrage du Département du Doubs

Figure 14 – Aides versées, par financeur et par thématique

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse est le principal financeur des actions du Contrat, pour un montant d'environ 11,1 millions d'euros, **dont une partie apportée sous forme de majorations de taux ou d'aides spécifiques contractuelles, accordées dans le cadre du Contrat de territoire.**

La contribution du Département du Doubs, en tant que financeur, s'élève à environ 4,3 millions d'euros.

La contribution du Département du Jura s'élève à environ 315 000 euros.

La contribution de la Région Franche-Comté puis Bourgogne-Franche-Comté se monte à environ 196 000 euros

Enfin, La contribution de l'Union européenne, par le biais du programme LIFE tourbières du Jura, s'élève à environ 898 000 euros

BILAN DÉTAILLÉ 2015-2018



Source du Lison à Nans sous Sainte-Anne

9 BILAN DETAILLE : AXE I. QUALITE DE L'EAU

LIMITER LES APPORTS EN NUTRIMENTS (EN PARTICULIER AZOTE ET PHOSPHORE) A LA RIVIERE

9.1 Fiches action FA1, FA4, FA5 Améliorer le traitement et la collecte des eaux usées

Bilan du volet stations d'épuration des collectivités

(FA1 – Action 1.1 Améliorer le traitement des eaux usées)

Etat de l'indicateur d'évaluation : 6 STEP prioritaires réhabilitées pendant la durée du Contrat (9 au total) / Objectif opérationnel : 7 sur 11 sites définis comme prioritaires au lancement du Contrat (marqués d'un *)

Projets terminés (9)

*ARC-ET-SENANS (CCLL) : mise en service STEP BAAP 1900 EH le 30/11/2016

*CHAY (CCLL) : réhabilitation de la STEP 1185 EH fin 2015

*ETALANS (CCPHD) : mise en service STEP BAAP 4100 EH le 14/11/2017

*TARCENAY (CCLL) : mise en service STEP FPR 1400 EH le 31/10/2016

CCLMHD : STEP des Longevilles-Mont-d'Or équipée auto surveillance pour son poste de relevage / auto surveillance A2 opérationnelle depuis 01/01/2016 ; projet en cours d'instruction pour le volet LEMA

GRAND-COMBE CHATELEU – LES GRAS (CCVMo) : nouvelle STEP équipée poste de relevage avec surverse - STEP BA SBR 9000 EH mise en service en 2015

*CESSEY (CCLL) : STEP FPR mise en service fin 2018 (station pas encore réceptionnée officiellement)

*LOMBARD (CCLL) : STEP mise en service début 2019

LES PREMIERS SAPINS : NODS + VANCLANS (CCPHD) **avenant 2018** : chantier finalisé - mise en route prévue 10/04/19

Projets non avancés / à débiter (2)

*SAULES (CCLL) : consultation pour MOE en cours. Projet bloqué pour le moment car coût trop élevé

*EPENOY (CCPHD) : pas d'avancée significative – reste une priorité pour le secteur

Etude de transfert de compétence en cours sur la CCPHD avec réalisation du diagnostic sur la commune et de proposition de scénario. Si projet de nouvelle station : pour le dimensionnement se pose la question du maintien ou non de la fromagerie (qui réaliserait peut-être son propre traitement).

Projets en cours (7)

*ARC-SOUS-CICON (CCM) : étude finalisée (diagnostic réseau + état station), programme de travaux arrêté fin 2016 – travaux théoriquement en 2019-2020 mais problème de permis de construire.

*PUGEY (CAGB) : en projet suite à étude faisabilité (réseau + dimensionnement station)

*METABIEF (CCLMHD) : STEP équipée d'une surverse d'entrée de station (trx d'urgence demandés par DDT + nouveaux filtres pour rejets plus « propres » car surverse + rejets station directement dans Bief Rouge) / travaux en cours : canal fait – Travaux d'urgence réalisés (modification arrivée des effluents, autosurveillance trop-plein PR entrée STEP, réhabilitation du traitement)

BIANS-LES-USIERS (SACTOM Val d'Usiers) **avenant 2018** : cessation d'activité de la coopérative de Sombacour en octobre 2018, et retrait de la fruitière du Val d'Usiers (fromagerie Napiot) début 2019. Projet à modifier en conséquence. Mise en demeure à échéance 31/12/2019. Le côté urbanisme n'est pas réglé, la localisation initiale du projet des ICPE fromagères est problématique et remet en cause au niveau des instances la cohérence de deux équipements neufs ou réhabilités qui pourraient être mutualisés.

VILLE-DU-PONT (CCM) **avenant 2018** : MOE choisi - Entreprise choisie courant avril 2019. Mise en demeure à échéance 31/12/2019. Le dossier loi sur l'eau est en cours d'instruction ; la consultation des entreprises a eu lieu et le fait d'avoir retenu un traitement tertiaire était à réintégrer dans le dossier pour afficher un objectif moindre sur la ZRV.

FONTAIN (CAGB) : MOE choisi **avenant 2018**

BUFFARD (CCLL) **avenant 2018** : réseaux en cours de réalisation en avril 2019 - STEP en 2020

Projet de nouvelle STEU du Mont d'Or (Longevilles-Mont-d'Or + Métabief) aux LONGEVILLES MONT D'OR **avenant 2018** : le diagnostic réseau a été fait (avec communes alentours, sur secteurs problématiques). Suite aux discussions avec la SNCF pour achat terrain, le projet devrait être lancé pour construction nouvelle STEU aux Longevilles de 18 000 EH / création d'un réseau de transfert Métabief → Longevilles / création d'un bassin d'orage à Métabief (ancienne STEP). L'étude environnementale est validée, l'enquête publique est achevée et favorable, et l'arrêté préfectoral est en cours de rédaction ; la mise en service est prévue pour l'été 2021 au mieux.

Bilan du volet réfection réseaux de collecte

(FA4 – Action 1.2 Améliorer la collecte des eaux usées)

Etat des indicateurs d'évaluation : 29 communes prioritaires où une action de réfection des réseaux de collecte a été lancée pendant la durée du Contrat (31 au total) / Objectif opérationnel : 15 sur 32 sites définis comme prioritaires au lancement du Contrat (marqués d'un *)

Projets terminés (9)

*CHAY (CCLL) : travaux réfection réalisés courant 2015

*ARC-ET-SENANS (CCLL) : travaux terminés

*LOMBARD (CCLL) : travaux terminés

*FRASNE (CCFD) : travx en cours, seront terminés fin 2016/début 2017

*LA RIVIERE-DRUGEON (CCFD) : travaux faits en 2015, 2 nouveaux secteurs terminés fin 2016

*GRAND'COMBE-CHATELEU – LES GRAS (CCVMo) : travaux de mise en séparatif engagés en 2014

*VILLENEUVE-D'AMONT (CCA800) : travaux terminés

*VILLERS-SOUS-CHALAMONT (CCA800) : travaux terminés

*MOUTHE (CCLMHD) : une rue mise en séparatif en 2016, travaux terminés

Projets non avancés / à débiter (3)

*DESERVILLERS (CCLL) : rien de particulier pour l'instant

*AMANCEY (CCLL) : pas d'avancée ; reste une priorité pour le secteur

*PUGEY (CAGB) : phase AVP en cours – lancement du marché de travaux envisagé fin 2019 pour une réception fin 2020

Projets en cours (22)

*SOMBACOUR (CCA800) : réfection terminée (mais problème eaux parasites malgré branchements vérifiés, compliqué de savoir d'où ça vient) – Etude globale réseaux SACTOM (ou CCA800) à venir donc aussi sur BIAN LES USIERS et GOUX LES USIERS

*ETALANS (CCPHD) : une partie des travaux faite ; étude de transfert de compétence à l'échelle de la CCPHD. Diagnostic en cours de finalisation qui sera suivi d'une programmation d'action

*VERNIERFONTAINE (CCPHD) : dans le cadre de l'étude de transfert des compétences à l'échelle de la CCPHD : diagnostic réalisé, suivi d'une programmation d'action

*CCGP : la révision du Schéma Directeur d'Assainissement a été engagée et terminée pendant la durée du Contrat (pas de contrôles de branchements) ; il est prévu de mettre en œuvre un complément en 2021. La mise en séparatif consécutive au SDA débutera en 2020 pour Pontarlier. A noter qu'une étude de faisabilité pour la réalisation d'un bassin d'orage à la station de Doubs est actuellement en cours.

BUFFARD (CCLL) **avenant 2018** : Travaux réseaux prévus pour avril 2019 (en cours) - STEP en 2020

*CHARNAY (CCLL) : des actions ponctuelles réalisées – cahier des charges étude réseaux (+contrôle de branchements systématiques) en cours de rédaction par le Département pour CHARNAY & CHENECEY

*CHENECEY (CCLL) : des actions ponctuelles réalisées – cahier des charges étude réseaux (+contrôle de branchements systématiques) en cours de rédaction par le Département pour CHARNAY & CHENECEY

*CCLMHD : communes raccordées à la STEP de MOUTHE-GELLIN (communes raccordées : Mouthe, Chaux-Neuve, Gellin, les Villedieu, Petite-Chaux et Sarrageois) **avenant 2018** : Etude diagnostique des réseaux en cours

*CCLMHD : FOURCATIER, les GRANGETTES, LONGEVILLES MONT D'OR, MALBUISSON, MONTPERREUX, ROCHEJEAN, SAINT POINT LAC -> Essais pilotes réalisés et terminés en 2016. Travaux pour construction d'un 1^{er} bassin d'orage avec prétraitement des effluents surversés au Lac en cours à Malbuisson - A venir : Montperreux

*ARC-SOUS-CICON (CCM) **avenant 2018** : travaux réseaux EU programmés sur 2018-2019 (mise en séparatif)

SALINS-LES-BAINS **avenant 2018** : étude diagnostique des réseaux EU en cours ; travaux ponctuels réalisés suite aux 1^{ères} conclusions du diagnostic

Bilan du volet vérification des branchements

(FA5 – Action 1.2 Améliorer la collecte des eaux usées)

Etat des indicateurs d'évaluation : 14 communes où une action de contrôle des branchements a été lancée pendant la durée du Contrat / Objectif opérationnel : 11 sur 22 sites prioritaires

Projets terminés (4) :

Commune de TARCENAY (CCLL) : travaux d'élimination des eaux claires parasites faits, contrôles de branchements réalisés, mise en conformité en cours

Commune d'ETALANS (CCPHD) : diagnostic et programmation de travaux prévus dans le prolongement des travaux sur la STEP

SILLEY (CCLL) : contrôles terminés

MAISON-DU-BOIS-LIEVREMONT (CCM) : ont contrôlé tous les branchements par le passé (enjeux car il y avait pas mal d'eaux parasites)

Projets non avancés / à débiter (8)

MEREY-SOUS-MONTROND (CCLL) : pas de changement

CCM : diagnostic intercommunal pour communes reliées à STEP Ville-du-Pont fait en 2017 car eaux parasites réseaux de transport intercommunaux + étude de différents scénarios pour le traitement (STEP en sous-capacité) ; selon le diagnostic, apports d'eaux parasites dus à 70 % à des problèmes d'étanchéité du collecteur ou des postes intercommunaux. Réflexion en cours pour mener un diagnostic des réseaux de collecte à l'échelle de chaque commune raccordée à la STEP de Ville-du-Pont car les apports par les réseaux communaux sont importants. Dans le cadre du projet d'extension de la STEP, la DDT demande un diagnostic complet des réseaux (y compris réseaux communaux)

CCGP (inscrite dans cette fiche par rapport au SDA) : la révision du Schéma Directeur d'Assainissement a été engagée et terminée pendant la durée du Contrat (pas de contrôles de branchements) ; il est prévu de mettre en œuvre un complément en 2021. La mise en séparatif consécutive au SDA débutera en 2020 pour Pontarlier. A noter qu'une étude de faisabilité pour la réalisation d'un bassin d'orage à la station de Doubs est actuellement en cours.

CERNANS : le réseau d'assainissement vient d'être créé

CLUCY : pas d'information sur les branchements - réseau séparatif et nouvelle station datent de 2013. ; nouvelle station aussi pour la coop

ARESCHEs : un réseau d'eaux usées et une micro-station ont été créés

Projets en cours (10)

BIANS-LES-USIERS, GOUX-LES-USIERS : contrôles réalisés ponctuellement mais réflexion globale SACTOM (ou CCA800) à venir, lancement MOE prochainement, démarrage travaux envisagés 2019 (MOE Naldéo pour tx STEP 2019)

Commune de LEVIER (CCA800) : étude globale à mener prochainement par SACTOM ou CCA800

CCLMHD : Communes raccordées à la STEP de Mouthe (Chaux Neuve, Petite-Chaux, Mouthe, Sarrageois, Les Villedieu, Gellin) : à voir avec diagnostic. Le diagnostic est en cours et comprend 500 contrôles de branchements, dont la majorité est réalisée aujourd'hui.

SALINS : vérification des branchements par la CC prévus sur 2019 suite au diagnostic global

9.2 Fiche action FA6 Connaissance des plans de réseaux, assistance du SATE 25

Bilan du volet kms de réseau cartographiés

FA6 – Action 1.2 Améliorer la collecte des eaux usées

Etat des indicateurs d'évaluation : 651 Km de réseau cartographié sur 70 communes, soit 40% des communes du SAGE côté Doubs / Objectif opérationnel : 30% du réseau cartographié (pas de donnée sur la longueur du réseau)

On compte désormais 651 km de réseau cartographié, sur 70 communes (soit 37% des 171 communes du SAGE situées côté Doubs).

Bilan du volet nombre fiches synoptiques réseaux côté Doubs

FA6 – Action 1.2 Améliorer la collecte des eaux usées

Etat des indicateurs d'évaluation : 96 fiches synoptiques « réseaux » / Objectif opérationnel : 30% (pas de donnée)

Le SATE dispose désormais de synoptiques de réseau sur la majorité des communes du Contrat sur BV de la Loue, soit environ 96 communes (soit 56% des 171 communes du SAGE côté Doubs) :

- CCLL : 32 synoptiques (PDF)
- CCGP : synoptiques réalisés (SIG) et enrichis au fur à mesure des travaux (10 communes)
- CCFD : synoptiques réalisés (SIG) et enrichis au fur à mesure des travaux (10 communes)
- CCM : synoptiques réalisés (SIG) et enrichis au fur à mesure des travaux (16 communes)
- CCVMo : synoptiques réalisés (SIG) et enrichis au fur à mesure des travaux (7 communes)
- CCLMHD : sur l'ex-CCMO2L, synoptiques réalisés (SIG) et enrichis au fur à mesure des travaux (19 communes), sur l'ex-CCHD : 2 synoptiques réalisés (PDF) et enrichis au fur à mesure des travaux, Schéma directeur Mouthe-Gellin en cours (2018-2019)

Bilan du volet auto-surveillance des déversoirs d'orages

FA4 – Action 1.2 Améliorer la collecte des eaux usées)

Etat des indicateurs d'évaluation : 10 Déversoir d'Orages équipés d'un système d'auto-surveillance / Objectif opérationnel : 16 sur 16

Equipement des DO

La mise en place d'outils de mesure sur les DO, obligatoire sur les réseaux collectant plus de 2000 EH², est effective :

CCGP : un travail d'équipement sur les 3 DO concernés est en cours depuis 2007 mais des problèmes de qualité de la donnée ont été rencontrés. Aujourd'hui, la CC a revu tous ses équipements, qui devraient produire des données utilisables. Une étude de faisabilité pour la réalisation d'un bassin d'orage à la station de Doubs est actuellement portée par la CCGP.

SALINS LES BAINS : 3 DO font l'objet d'une auto-surveillance ; ils ont été équipés en 2015

Agglomération d'assainissement d'ORNANS : l'auto-surveillance est opérationnelle sur les 2 DO

² C'est bien la charge transitée par antenne de collecte qui compte (et non la capacité de la station)

Communes du tour du lac raccordées à collecteur qui va à la STEP de Doubs (MALBUISSON, MONTPERREUX, SAINT-POINT-LAC et LES GRANGETTES) : tous les postes de relevage ont été redimensionnés et équipés de télégestion et de débitmètres. L’objectif de la CCMO2L est qu’il n’y ait aucun rejet dans le lac, mais l’origine des eaux parasites transitant dans les réseaux est difficile à cerner complètement. Dans le cadre des suites de l’expérimentation du traitement des surverses au lac, le projet mis en œuvre (2017) intégrera la surveillance des surverses (cf FA4 action 1.2). Le projet doit sortir en 2020 (instruit et validé au titre de la Loi sur l’Eau en mai 2018).

GRAND’COMBE-CHATELEU – LES GRAS (CCVMo) : Déversoir d’orage de Douffrans (de tête de STEP) équipé en auto-surveillance

VILLE-DU-PONT (CCM) : poste de tête STEP équipé en auto surveillance en 2016 (besoin de refaire une station) / by-pass de la STEP

BIANS-LES-USIERS (SACTOM du Val d’Usiers): auto surveillance sur le DO en tête de STEP mis en place en octobre 2014

Agglomération d’assainissement de MORTEAU : 8 DO dans l’agglomération d’assainissement sont soumis à auto-surveillance ; à ce jour, deux DO ont été équipés et les données sont transmises régulièrement à la DDT du Doubs. Il reste à définir si les 6 DO restant sont effectivement placés sur des branches de réseau collectant plus de 2000 EH. La preuve n’est pas apportée par la CC à ce stade.

Connaissance des DO

Un recensement exhaustif a été fait par la DDT25 sur les agglomérations > 2000 EH ; sur les agglomérations d’assainissement plus petites, la base de données reste à compléter et à vérifier ; A noter : pour la mise à jour de la base, une communication plus régulière doit être mise en place entre les collectivités et la DDT, pour informer celle-ci d’éventuels travaux de suppression ou modification de DO.

A signaler

La loi NOTRe entraine le transfert obligatoire de la compétence assainissement aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2026 ou au 1^{er} janvier 2026.

Le nouvel arrêté national encadrant les systèmes d’assainissement³ est entré en vigueur le 1er janvier 2016. Il prescrit de considérer le système d’assainissement dans sa globalité, la prise en compte appuyée du fonctionnement par temps de pluie, la tenue obligatoire – quelle que soit la taille du système - d’un “cahier de vie” recueillant toutes les informations relatives au fonctionnement et à l’entretien (déjà prescrit de façon systématique par les DDT et les CD lors des visites de terrain).

9.3 Fiche action FA2 Assainissement des ateliers de fromagerie

La fiche FA2 programme des améliorations sur les ateliers de fromagerie disposant de leur propre station d’épuration, et programme la signature/le renouvellement de conventions de déversement pour les ateliers déversant des eaux usées non domestiques dans le réseau d’assainissement.

Bilan du volet STEP des fromageries individuelles créées ou réhabilitées
 (FA2 – Action 1.1 Améliorer le traitement des eaux usées)
 Etat des indicateurs d’évaluation : 6 STEP individuelles créées ou réhabilitées pendant la durée du Contrat /
 Objectif opérationnel : 1

Prévu au contrat

LAVANS-VUILLAFANS (sortie de l’assainissement collectif) : mise en service en 2017

³ Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d’assainissement collectif et aux installations d’assainissement non collectif, à l’exception des installations d’assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique ≤ 1,2 kg/j DBO5

Hors contrat

Ateliers sortis de l'assainissement collectif :

FONTAIN : mise en service en mars 2016

VERNIERFONTAINE : mise en service en 2019 suite à extension fromagerie (STEU = ICPE)

MAISONS DU BOIS LIEVREMONT (Fruitière de la Seignette) : mise en service en 2018

Création d'un atelier avec assainissement individuel :

VALDAHON : fermeture en décembre 2017 des ateliers de PASSONFONTAINE et AVOUDREY (convention de déversement avec communes caducs), pour raccordement à nouvelle station mise en service à VALDAHON en novembre 2016 (ICPE).

SAINT GORGON MAIN : ateliers d'EVILLERS et FALLERANS ferment pour se regrouper à SAINT GORGON MAIN, la station a été mise en service en octobre 2017

Autres :

SEPTFONTAINE : station mise en service en mai 2015

ARC SOUS CICON : il n'est plus envisagé d'assainissement individuel à ce stade pour l'atelier de fromagerie (également : projet de nouvelle STEP communale, priorité du Contrat)

BIANS LES USIERS : la fromagerie du val d'Usier-Napiot a choisi début 2019 de créer une STEP individuelle (3400 EH) ; la recherche d'un exutoire pour les eaux usées traitées est en cours.

Bilan du volet conventions de déversements signées ou mises à jour

(FA2 – Action 1.1 Améliorer le traitement des eaux usées)

Etat des indicateurs d'évaluation : 4 conventions de déversement prioritaires signées ou mises à jour pendant la durée du Contrat (10 au total) / Objectif opérationnel : 4 sur 8 sites définis comme prioritaires au lancement du Contrat (marqués d'un *)

Conventions signées (10)

*ARC SOUS CICON : convention signée dans le cadre de la réhabilitation de la STEP d'ARC SOUS CICON

*LONGEVILLES MONT D'OR : autorisation + convention de rejet revus dans le cadre de la nouvelle STEU du Mont d'Or aux LONGEVILLES MONT D'OR

*SAINT ANTOINE : cessation d'activité -> regroupé en avril 2020 en un seul atelier agrandi, en cours de construction (HOPITAUX-VIEUX)

*LES HOPITAUX VIEUX : cf plus haut

*EVILLERS, *FALLERANS : cessation d'activité -> regroupés en un nouvel atelier (SAINT GORGON MAIN)

ETALANS : projet reconstruction en cours, future convention de déversement fromagerie signée avec commune (fromagerie + société Euro sérum raccordées au réseau collectif)

VILLERS-SOUS-CHALAMONT et BOUJAILLES

BOUVERANS

COURVIERES

FRASNE

LA RIVIERE-DRUGEON

Conventions non avancées (2)

*EPENYOY : projet de nouvelle station sur la commune nécessaire mais pas d'avancée (convention à revoir dans le cadre du projet)

*LEVIER : pas d'infos de la part de la commune, convention très ancienne, discussion entre fromagerie (fruitière propriétaire des murs), SA BADOZ exploitant (augmentation de la production) et commune (étude sera lancée prochainement sur nouvelle station)

A signaler

MAISON-DU-BOIS - LIEVREMONT : fromagerie de la Seignette sortie de l'assainissement collectif (cf FA2)

Transfert de l'activité de PASSONFONTAINE et AVOUDREY sur 1 nouvel atelier avec un assainissement individuel (VALDAHON)

Cessation d'activité de l'atelier des VERRIERES-DE-JOUX avec transfert hors territoire du Contrat

Bilan du volet des arrêtés d'autorisation de déversements pris par les services des ICPE

(FA2 – Action 1.1 Améliorer le traitement des eaux usées)

Indicateurs d'évaluation : 6 arrêtés d'autorisation de déversement pris ou mis à jour par les services des ICPE /

Objectif opérationnel : non défini

STEP existantes

FONTAIN : arrêté pris en juillet 2015

SAINT-GORGON-MAIN : arrêté pris en mars 2016

VALDAHON : arrêté prévu en 2019

SEPTFONTAINE : arrêté prévu en 2019

Nouvelles stations

LAVANS- VUILLAFANS : régularisation déposée le 01/03/2016 – voir fiche A2

LES PONTETS : pas de retour de l'exploitant (commune en ANC)

MAISON-DU-BOIS - LIEVREMONT : arrêté prévu en 2019 (fromagerie de la Brune a 1 STEP individuelle / fromagerie de la Seignette est sortie du réseau intercommunal en 2018 pour la création d'une STEP individuelle – cf FA2)

VERNIERFONTAINE : STEP individuelle mise en service en 2019 suite à extension fromagerie (cf FA2) - Pas d'information sur sa régularisation (suite à contact DDCSPP)

ARC SOUS CICON : il n'est plus envisagé d'assainissement individuel à ce stade pour l'atelier de fromagerie

BIANS-LES-USIERS : la convention de rejet dans le système d'assainissement collectif a été dénoncée ; le retrait des effluents est exigé avant juin 2020. Une station d'épuration individuelle est en projet ; un point de rejet des eaux traitées est actuellement recherché.

Pas d'information (suite à contact DDCSPP) sur le nombre d'ateliers de fromageries en traitement individuel sur le territoire SAGE disposant d'un arrêté précisant les objectifs de rendement à atteindre.

9.4 Fiche action FA3 Assainissement Non Collectif

Bilan du volet couverture du territoire par des SPANC

(FA3 – Action 1.1 Améliorer le traitement des eaux usées)

Etat des indicateurs d'évaluation : 100% couverture du territoire par les SPANC / Objectif opérationnel : baisse de 50% des communes sans SPANC sur 5 EPCL prioritaires*

L'ensemble des communes du territoire Haut-Doubs Haute-Loue sont couvertes par un service SPANC.

Ex-Communauté de communes du Pays de Salins* (depuis Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura) : SPANC intercommunal depuis 2010, 1230 habitations en assainissement individuel sur le secteur

Ex-Communauté de communes du canton de Quingey* et ex-Communauté de communes du Pays d'Ornans (désormais Communauté de communes Loue Lison) : SPANC intercommunal en place

Communauté de communes du canton de Montbenoît* : SPANC intercommunal, 500 habitations en individuel (maisons, fermes isolées)

Grand Besançon Métropole* : le SPANC est géré au niveau intercommunal par Grand Besançon Métropole sur l'intégralité de son territoire.

Bilan du volet contrôles diagnostics réalisés

(FA3 – Action 1.1 Améliorer le traitement des eaux usées)

Etat des indicateurs d'évaluation : 3 EPCI avec contrôles diagnostics réalisés / Objectif opérationnel : Augmentation sur 5 sites prioritaires*

Ex-Communauté de communes du Pays de Salins* (depuis Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura) : diagnostic finalisé en régie en 2018 (952 installations diagnostiquées : 17% absentes, 58% incomplètes, 26% complètes) – Contrôles de conception / réalisation / diagnostics vente réalisés en régie – Assistance pour l'entretien et la réhabilitation – 80 installations ont été réhabilitées entre 2015 et 2018

Ex-Communauté de communes du canton de Quingey* et ex-Communauté de communes du Pays d'Ornans (désormais Communauté de communes Loue Lison) : contrôles réalisés tous les 6 ans. 60 installations ont été réhabilitées entre 2015 et 2018

Communauté de communes du canton de Montbenoît* : contrôle du neuf ou réhabilitation mais pas de contrôle des installations à l'heure actuelle d'après les informations disponibles

Grand Besançon Métropole * : le nombre d'installations contrôlées à ce jour est d'environ 2200 sur un total d'environ 2500. Le taux de conformité (correspondant au nouvel arrêté RPQS) est d'environ 90%.

9.5 Fiche action FA7 Mieux gérer le stockage et l'épandage des effluents d'élevage

Bilan du volet capacités de stockage des effluents des UGB

FA7 – Action 1.3 Mieux gérer le stockage et l'épandage des effluents d'élevage

Etat de l'indicateur d'évaluation : 80,6% d'Unité gros bétail (UGB) disposant de capacités de stockage suffisants / Objectif opérationnel : 100% côté Doubs



Fenaison – Crédit photo Chambre d'agriculture Doubs – Territoire de Belfort

Le SAGE prévoit que toute exploitation agricole devra disposer de capacités de stockage suffisantes pour pouvoir épandre dans de bonnes conditions, c'est-à-dire dimensionnées, pour les effluents liquides, pour une durée allant de 4 à 6 mois selon les secteurs (identifiées sur une carte annexée au règlement), d'ici au 31 décembre 2019.

Avant 2016, 67,7% des UGB étaient détenues par des exploitations qui répondaient d'ores et déjà aux objectifs fixés dans le SAGE Haut-Doubs Haute-Loue en 2013, puis repris dans le Règlement Sanitaire Départemental du Doubs en 2014. Cette proportion passe à 80,6 % fin 2018, et à 82,5 % fin 2019.

Le récent report de l'entrée en vigueur des objectifs du SAGE (8 mois supplémentaires) vise à permettre à un maximum d'exploitations de bénéficier des aides encore en place pour financer les travaux nécessaires. Au 30/04/19, 34 dossiers avaient déjà été déposés dans le cadre du Plan de Développement Rural (FEADER), et 60 étaient en cours de rédaction, contre une moyenne de 80 dossiers par an habituellement.

Bilan du volet surfaces couvertes par un plan d'épandage ou une carte de sensibilité

FA7 – Action 1.3 Mieux gérer le stockage et l'épandage des effluents d'élevage

Etat de l'indicateur d'évaluation : 59 % de la SAU côté Doubs couverte par un plan d'épandage / Objectif opérationnel : 100% de la SAU côté Doubs



Epandage – Crédit photo Chambre d'agriculture Doubs – Territoire de Belfort

Sur les 92 000 déclarés à la PAC sur la zone du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue, la chambre d'Agriculture Doubs – Territoire de Belfort recensait, en 2015, 41 500 hectares cartographiés et informatisés, soit 46 % de la SAU du territoire SAGE. Ce chiffre passe à 54 300 hectares en 2019, soit 59 % du territoire SAGE.

Avant 2016, 53 % des exploitations disposaient d'un plan d'épandage. Elles sont 63,5 % fin 2018, et 68,4 % fin 2019 (75,2% des cheptels de plus de 20 UGB ont un plan d'épandage).

La réalisation des plans d'épandage se poursuit, en lien avec l'évolution du cahier des charges du Comté qui prévoit que le plan d'épandage individuel est obligatoire.

En parallèle, les cartes communales d'orientation des épandages de l'action Loue, réalisées par la Chambre d'Agriculture du Doubs et communiquées aux exploitants, suite aux épisodes de mortalité piscicole de 2010 et 2011 sur la Loue, couvrent 103 communes dans le territoire du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue, soit 49 573 ha (55 % de la Surface Agricole Utile 2010 du SAGE).

A signaler

Signalons la **révision actuelle du cahier des charges de l'AOP Comté**, qui a validé en Assemblée Générale du CIGC (29/06/18 et 28/06/19) des mesures en faveur de l'environnement :

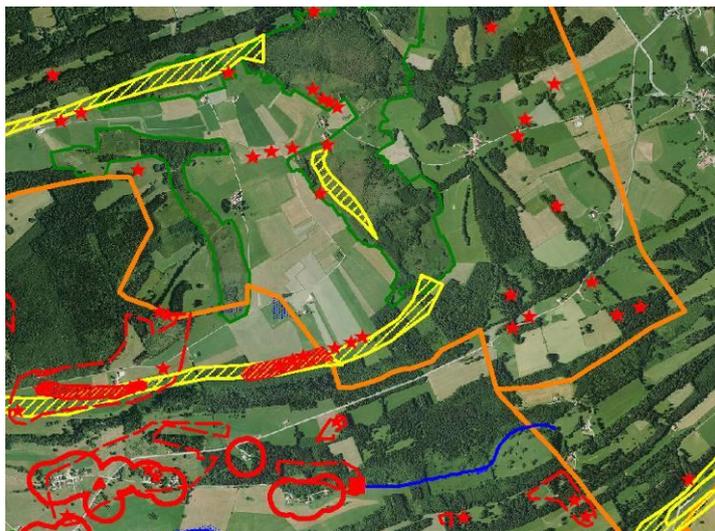
- Abaissement du plafond maximum d'azote autorisé par parcelle en cas d'apport d'effluents liquides à 100 kg/ha, plafond maintenu à 120 kg N/ha pour les effluents solides et plafond d'engrais azoté de synthèse plafonné à 50 kg N/ha de surface épandue (au lieu de 50 kg N/ha en moyenne sur les surfaces fourragères)
- Obligation d'enregistrer le plan de fumure prévisionnel à la parcelle en plus du cahier d'épandage
- Obligation de disposer d'un plan d'épandage individuel à jour de l'ensemble de son parcellaire
- Obligation de réaliser régulièrement des analyses de l'ensemble de ses effluents d'élevage pour mieux piloter la fertilisation des parcelles
- Interdiction d'épandage sur neige
- Interdiction d'épandage en sortie d'hiver des effluents liquide avant le seuil des 200°C
- Interdiction d'épandage de boues de station d'épuration sur les surfaces des exploitations en AOP (prairies et cultures) autres que celles émises par les ateliers de fromageries exclusivement
- Interdiction de destruction chimique des parcelles
- Lutte raisonnée contre les ravageurs dans un cadre collectif

Sur le Doubs, des actions de sensibilisation des agriculteurs aux bonnes pratiques sont menées par la Chambre d’Agriculture 25-90, sous la forme de lettres périodiques trimestrielles adressées à l’ensemble des agriculteurs du massif jurassien du département, de formations et de journées de terrain (voir *fiche-action 12* sensibilisation des publics).

Bilan du volet suivi des plans d’épandage

FA7 – Action 1.3 Mieux gérer le stockage et l’épandage des effluents d’élevage

Etat des indicateurs d’évaluation : X% de plans d’épandage suivis pendant la durée du Contrat / Objectif opérationnel : côté Doubs, suivi étendu à tous les plans d’épandage collectifs soumis à autorisation ou pourvus d’une unité de méthanisation, & suivi amorcé sur les plans d’épandage individuels



Extrait d’une carte communale de sensibilité - Source Chambre d’agriculture Doubs – Territoire de Belfort

Modalités de suivi des plans d’épandage (côté Département du Doubs)

Toute exploitation soumise au régime des Installations Classées doit disposer d’un plan d’épandage à jour du parcellaire de son exploitation. Les inspecteurs des installations classées réalisent régulièrement des contrôles et orientent vers la Chambre d’Agriculture toute exploitation dont le plan d’épandage n’est pas à jour. Lors d’une demande de permis de construire, les installations classées doivent disposer des capacités de stockage prévues par la réglementation (selon le zonage 4, 5 et 6 mois pour le Doubs).

Toute exploitation en AOP Comté devra disposer d’un plan d’épandage à jour de son exploitation comme le prévoit la révision du cahier des charges du Comté.

Toute exploitation, quelle que soit sa taille doit disposer d’un plan d’épandage à jour dès lors qu’elle demande des aides financières dans le cadre de la mise aux normes des bâtiments d’élevage et des ouvrages de stockage des effluents.

Les contrôles sont réalisés par les services de l’Etat et la police de l’eau. En ce qui concerne les dispositions prévues par le cahier des charges du Comté, les éleveurs sont incités dès à présent à les respecter par des campagnes de communication qui associent le CIGC et les Chambres d’Agriculture. Ces dispositions feront l’objet d’audit de contrôle dès que le nouveau cahier des charges entrera en vigueur.

La filière Comté en partenariat avec les organisations agricoles est engagée dans une sensibilisation des éleveurs au respect de l’environnement et de la biodiversité. En matière de qualité de l’eau et de transferts de nutriments les actions engagées concernent tant l’accompagnement des éleveurs (journées techniques, bulletins, expérimentations, formation) que le partenariat scientifique : Université de Bourgogne-Franche-Comté (bassin versant de Plaisir Fontaine et de Lods), projet Nutrikarst (BRGM, Chambre d’Agriculture 25/90), études BIOTEX par fruitière (CIGC, Université de Bourgogne Franche Comté, Chambre d’Agriculture 25/90).

10 BILAN DETAILLE : AXE II FONCTIONNEMENT HYDROMORPHOLOGIQUE

REDONNER DE LA LIBERTE A LA RIVIERE, ENGAGER DES ACTIONS DE RESTAURATION DE LA MORPHOLOGIE

10.1 Fiche action FA8 Zones humides

Bilan du volet études préalables à des actions de restauration

(FA8 – Action 2.1 Protéger et gérer les zones humides)

Etat de l'indicateur d'évaluation : 5 + 11 (études LIFE) études préalables à des actions de restauration lancées pendant la durée du contrat / Objectifs : non définis



© SM Loue

Zone humide, Nans sous Sainte-Anne - Crédit photo : SMHDHL

Secteur Haut-Doubs, dans le cadre du programme Life :

Le programme européen « LIFE » pour la gestion et la restauration des tourbières, coordonné par le Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté se poursuit, avec plusieurs maîtres d'ouvrage : Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs, Association « les Amis de la Réserve Naturelle du Lac de Remoray et Syndicat Mixte de la Haute-Loue.

Dans ce cadre, 11 études préalables à des travaux de restauration ont été engagées entre 2015 et 2018 (travaux à suivre en 2019-2020) :

- Champs Guidevaux à Bannans
- La Censure à Chaffois
- Seigne des Barbouillons à Mignovillard
- Bief Voulain (restauration cours d'eau)
- Tourbière du Lac de Malpas
- Tourbière du Frambourg à la Cluse et Mijoux
- Ruisseau du Gouterot à Bannans
- Tourbière du Varot à Bouverans et Bonnevaux
- Les Melliers à Bouverans
- Ruisseau du Bief Rouget à Houtaud
- Mont de Vyon aux Granges-Narboz

Une vingtaine de sites ont également fait l'objet d'études et d'actions de restauration dans le cadre du programme LIFE tourbières du Jura (voir plus loin le bilan du volet actions de restauration).

Secteur Haut-Doubs et Haut-Doubs, hors programme LIFE

Le syndicat mixte de la Loue a priorisé des zones humides et travaille à la mise en place d'une gestion sur celles-ci. 5 sites ont fait l'objet d'études de connaissance :

Une campagne LIDAR a été réalisée sur 3 zones humides (marais de Palantine, zone humide de Bartherans, zone humide de Lemuy-Montmarlon) pour mieux comprendre la topographie de ces zones, et être en mesure de préciser les mesures de gestion et de protection à mettre en place.

Tourbière du Grand Marais à Arc sous Cicon : une étude de la morphologie et de l'hydrologie de ce site, classé Espace Naturel Sensible, a été réalisée par convention avec le SMMMAHD. Le bilan de cette étude fonctionnelle a conduit à la définition d'un projet de réhabilitation et de restauration de la tourbière, dont la réalisation est prévue en 2019.

Zone humide de Lemuy – Montmarlon : une 1ère campagne de reconnaissance a débuté en 2016, en concertation avec la Communauté de communes du Pays de Salins. Une étude-diagnostic a été lancée fin 2018, pour un rendu prévu fin 2019. Une campagne de reconnaissance est prévue en 2019 sur le ruisseau de Montorge.

A signaler

Les Documents d'Objectif ont été réalisés pour les sites Natura 2000 « Malpas » (SMMMAHD), « la Cluse et Mijoux » (SMMMAHD), « Combes Derniers » (PNR HJ) et « tourbières et ruisseau de Mouthe, source du Doubs » (PNR HJ).

Bilan du volet acquisition / maîtrise de terrains

(FA8 – Action 2.1 Protéger et gérer les zones humides)

Etat de l'indicateur d'évaluation : 301 ha de zones humides maîtrisés par convention et 8,9 ha acquis pendant la durée du contrat / Objectifs : non définis



Lac de l'Entonnoir, Bonnevaux - Crédit photo : SMHDHL

Secteur Haut-Doubs, dans le cadre du programme LIFE :

L'animation foncière menée dans le cadre du programme LIFE tourbières du Jura a permis la mise en place de conventions de gestion sur environ 454 hectares. Également, 7,17 hectares de zones humides ont été acquis et 7,43 hectares ont été conventionnés pour adaptation ou abandon de la vocation sylvicole. Le détail est présenté ci-après.

A - ETUDES PREALABLES		Bénéficiaire	Réalisé
	Accords de vente et mise en place de conventions de gestion		5 conventions de 30 ans : 35,3198 ha 3 conventions de 10 ans reconductibles : 229,32 ha 22 conventions de travaux : 189,62 ha Total 454,25 hectares

B - MAITRISE FONCIERE			Bénéficiaire	Réalisé (ha)
B1	Acquisition			Total 7,17 ha
	Bassin du Drugeon	Bonnevaux - Drugeon entre Vaux et Bonnevaux	SMMMAHD	4,8109
	Lac et tourbières de Malpas, les prés partot et le bief belin	Malpas	SMMMAHD	1,7715
	Vallons de la Drésine et de la Bonnnavette	Remoray Boujeons - Bas marais du Crossat Ouest	ARNLR	0,5825
	Tourbières et ruisseaux de Mouthe, source du Doubs	Mouthe	PNR HJ	en cours
B2	Compensation sylvicole et abandon de la vocation sylvicole			Total 7,43 ha
	Vallée de la Haute-Loue et du Lison	Villeneuve d'Amont	CEN-FC	4,95
	Bassin du Drugeon	Frasne - Forbonnet périmètre d'intervention	SMMMAHD	2,4806

Secteur Haute-Loue et Haut-Doubs, hors programme LIFE :

36,4 ha ont fait l'objet d'une convention avec les propriétaires pour gestion par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté. Au total, 115 ha de terrain sont conventionnés par la structure. Le tableau ci-dessous présente les sites concernés et le type de gestion associée.

Entité cohérente de gestion	Nom du site	Type de milieu	Surface totale du site (ha)	Surface en convention (ha) / après 2015	Plan de gestion	Animation foncière	Pâturage	Travaux de restauration ou d'entretien	Actions sur les espèces invasives	Etudes, suivis, plans de gestion	Information / Sensibilisation
Tourbières de Passonfontaine	Le Barchet	tourbières et marais	51,29	50,48	2014-2024		x	Réouverture		x	x
	La Grande Seigne	tourbières et marais	61,33	28,10		x				x	x
	Seigne Juan	tourbières et marais	47,39	<u>12,50</u>		x			x	x	x
	Les Petites Seignes	tourbières et marais	46,11	<u>16,03</u>		x				x	x
Milieux humides de la haute vallée du Doubs	Derrière l'étang (Rochejean)	écosystèmes alluviaux	4,43	<u>0,86</u>	en cours de rédaction	x		Réouverture		x	
	Les Iles Amont (Gellin)	écosystèmes alluviaux	14,12	<u>0,24 (+1,73 en propriété)</u>		x				x	
Site isolé	Les Seignes (Grand Combe Chateleu)	tourbières et marais	28,77	<u>6,76</u>	en cours de rédaction	x					

Par ailleurs, 130 ha de terrains en zone humide et 144 ha en lit majeur inondable ont fait l'objet de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (=MAEC) en 2015-2016 sur les sites Natura 2000 « vallées de la Haute-Loue et du Lison » et « Crêt Monnot », animés par le Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue (207 ha pour suppression de fertilisation, 50 ha pour retard de fauche, 17 ha pour gestion de pâturage).

A signaler

Ce bilan ne rend pas compte de la gestion déjà en place sur de nombreuses zones humides, assurée par les gestionnaires de milieux naturels, soit sur leurs propriétés, soit par convention avec les propriétaires publics ou privés.

**Bilan du volet actions de restauration
(FA8 – Action 2.1 Protéger et gérer les zones humides)**

Etat de l'indicateur d'évaluation : des travaux ont été réalisés sur 21 sites pendant la durée du contrat (7922 ml de drains neutralisés / 1149 ml de cours d'eau restaurés / 7 ha de zones d'extraction régénérées / 852 ml de cours d'eau mis en défens / 25 ha réouverts / 21 ha défrichés) / Objectifs opérationnels : non définis



Travaux de comblement de fossés dans le marais des Levresses - Crédit photo : SMHDHL

Secteur Haut-Doubs, dans le cadre du programme Life :

20 sites ont fait l'objet d'actions de restauration dans le cadre du programme LIFE tourbières du Jura. Le tableau ci-dessous présente les sites concernés et le type d'action mise en place.

C - ACTIONS DE RESTAURATION			Bénéficiaire	Superficie ou longueur Réalisé / En cours	Surface réalisée
C1	Neutralisation de drains (m)			7922,0164	18,553
	Vallée de la Haute-Loue et du Lison	Villeneuve d'Amont	CEN-FC	780	
	Bassin du Dugeon	Bouverans - Corne du Marais	SMMAH	757	1,034
		Frasne - Forbonnet - + reconstruction moraine	SMMAH	762	1,4697
		Frasne - Marais de Gu	SMMAH	942	3,2789
		Granges Narboz - Mont de Voyon	SMMAH	1937	4,7195
		Houtaud - La grande Seigne	SMMAH	127	0,1458
		Bouverans - La Sarre à cordier	SMMAH	268,3157	1,4051
		Sainte Colombe - La Seigne	SMMAH	424	0,5
	Lac et tourbières de Malpas, les prés partot et le bief belin	Bief Belin	SMMAH	702,70	1.3723
	Tourbières et ruisseaux de Mouthe, source du Doubs	Mouthe	PNR HJ	1152	6
Vallons de la Drésine et de la Bonnavette	Bonne Fontaine	ARNLR	70		
C2	Restauration de cours d'eau (m)			1149	
	Tourbières et ruisseaux de Mouthe, source du Doubs	Mouthe	PNR HJ	256	6
	Vallons de la Drésine et de la Bonnavette	Bonne Fontaine	ARNLR	893	2
C3	Régénération des zones d'extraction (ha)			7,0571	
	Bassin du Dugeon	Houtaud/Granges Narboz - La Grande Seigne	SMMAH	5,03	
	Tourbières et ruisseaux de Mouthe, source du Doubs	Mouthe	PNR HJ	0,4771	
	Vallons de la Drésine et de la Bonnavette	Bonne Fontaine	ARNLR	0,15	
	Vallée de la Haute-Loue et du Lison	Villeneuve d'Amont	CEN-FC	1,4	
C4	Travaux de mise en défens (m)			852	0,8001
	Bassin du Dugeon	Bouverans - Le Goux du Moulin	SMMAH	302	0,8001
	Tourbières et ruisseaux de Mouthe, source du Doubs	Mouthe	PNR HJ	550	

C5	Travaux de réouverture (ha)			
	C5a - Bucheronnage			25,6091
	Vallée de la Haute-Loue et du Lison	Villeneuve d'Amont - surcoût d'exploitation	CEN-FC	6,25
	Bassin du Dugeon	Bonnevaux - Dugeon entre Vaux et Bonnevaux	SMMAH	1,3129
		Granges Narboz - Mont de Voyon	SMMAH	2,1117
		Bouverans - Corne du Marais	SMMAH	0,001
		Frasne - Forbonnet surcoût d'exploitation	SMMAH	14,6314
	Lac et tourbières de Malpas, les prés partot et le bief belin	Malpas	SMMAH	0,69
	Tourbières et ruisseaux de Mouthe, source du Doubs	Mouthe	PNR HJ	0,14
	Vallons de la Drésine et de la Bonnavette	Labergement - Vurpillières	ARNLR	0,2998
		Bonne Fontaine	ARNLR	0,1723
	C5b - Défrichage et broyage / exportation			21,1486
	Bassin du Dugeon	Granges Narboz - Mont de Voyon	SMMAH	2,56
	Bassin du Dugeon	Bouverans - Corne du Marais	SMMAH	0,5
	Bassin du Dugeon	Frasne - Marais de Gu	SMMAH	14,4173
	Vallons de la Drésine et de la Bonnavette	Champs nouveaux - Secteur Saint Point	ARNLR	0,2497
		Labergement - Bas Marais de Lhaut	ARNLR	2,2224
		Voie ferrée	ARNLR	1,1992
	C5c - Fauche rotative tardive expérimentale			0,6771
	Vallons de la Drésine et de la Bonnavette	Labergement - La clusette	ARNLR	0,6771
C6	Suppression ou modification d'infrastructures			
	Bassin du Dugeon	Frasne - Tourbière vivante	SMMAH	Evacuation de traverses de chemin de fer

Des travaux de réouverture sur les sites du Barchet à Passonfontaine et de Derrière l'étang à Rochejean ont été réalisés par le CEN Franche-Comté (cf plus haut).

Secteur Haut-Doubs et Haute-Loue, hors programme LIFE :

La clôture de la petite zone humide à Lods (combe d'Eteing) a été réalisée en 2015.

A signaler

Ce bilan ne rend pas compte des travaux de gestion réguliers (fauche, pâturage, broyage, défrichage) réalisés par les gestionnaires de milieux naturels sur de nombreuses zones humides, dans le cadre des plans de gestion des sites

10.2 Fiche-action FA9 Cours d'eau et berges

Bilan du volet gestion et restauration de la ripisylve / mise en défens

(FA9 – Action 2.2 Connaissance et restauration hydromorphologique des cours d'eau)

Etat de l'indicateur d'évaluation : 1,66 km de berges replantées / protégées / mises en défens pendant la durée du contrat (hors ruisseaux à écrevisses à pattes blanches) – Objectif opérationnel : 3 km

© SM Loue



Plantation en berge – Crédit photo SML

Secteur Haut-Doubs (maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs) :

Des actions ont été mises en place sur 3 sites :

Dugeon à Bouverans au Goux du Moulin (dans le cadre du programme LIFE tourbières du Jura) : 307 m de protection / mise en défens des berges

Projet de restauration de la ripisylve entre Pontarlier et Ville-du-Pont : reconnaissance débutée sur 21 km en 2016 pour programme de replantation -> ajourné au profit d'une étude globale de restauration du cours d'eau

Tourbières et ruisseaux de Mouthe, source du Doubs (maîtrise d'ouvrage Parc Naturel Régional du Haut-Jura) : travaux de mise en défens sur 550 ml dans le cadre du programme LIFE tourbières du Jura.

Secteur Haute-Loue (maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte de la Loue)

La restauration et plantation de 800 ml de ripisylve sur le linéaire Haute-Loue, dont 450 ml mis en défens, a été réalisée en 2015. Une seconde tranche est prévue sur 2019.

Bilan du volet mise en défens sur ruisseaux à écrevisses

(FA9 – Action 2.2 Connaissance et restauration hydromorphologique des cours d'eau)

Etat de l'indicateur d'évaluation : 25 km de berges mises en défens sur ruisseaux à écrevisses / Objectifs opérationnels : 30 km



© Bruno Tissot

Ecrevisse à pattes blanches – Crédit photo B. Tissot, AARNLR

Secteur Haut-Doubs :

Des travaux ont été menés par l'Association des Amis de la Réserve du Lac de Remoray sur le ruisseau de L'Abbaye, entre Vaux et Chantegrue et le lac Saint-Point.

Secteur Haute-Loue :

25 km de berges ont été mises en défens sur 8 ruisseaux à écrevisses à pattes blanches affluents de la Loue, dans le cadre de l'animation Natura 2000 mise en place en 2013-2014 par le Syndicat Mixte de la Loue.

Bilan du volet actions de restauration morphologique de cours d'eau engagées

(FA9 – Action 2.2 Connaissance et restauration hydromorphologique des cours d'eau)

Etat de l'indicateur d'évaluation : 20 actions de restauration ont été engagées pendant la durée du contrat / Objectif opérationnel : 4



Pêche électrique – Crédit photo EPTB SD

Secteur Haut-Doubs (maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs) :

Des actions de restauration morphologique ont été engagées sur 10 sites pendant la durée du Contrat :

- Travaux de restauration de la Morte aval : étude pour restauration morphologique finalisée, travaux lancés en 2018 (en cours)
- Travaux de restauration de la Morte amont : étude de définition de travaux relancée en 2018
- Travaux de restauration morphologique du Gouterot à Bannans (dans le cadre du programme LIFE) : études finalisées en 2018, travaux réalisés en 2019
- Lotaud à Frasné, contournement d'étang : étude réalisée, conventions d'autorisation de travaux signées, demande de financement déposée, dossier autorisation loi sur l'eau déposé en 2016
- Restauration du ruisseau du Champs des Auges (Frasné) (dans cadre programme Life) : projet en cours, étude avant travaux réalisée, dépôt dossier autorisation loi sur l'eau prévu en 2016 (projet abandonné – pas d'autorisation commune)
- Ruisseau de Métallin (Bouverans) (dans le cadre du programme LIFE): dépôt dossier autorisation loi sur l'eau en 2016, étude avant-projet en cours
- Ruisseau du Bief Rouget (Houtaud) (dans le cadre du programme LIFE) : autorisation loi sur l'eau en 2016 pour recharge de fond après travaux restauration morphologique, travaux programmés pour 2019
- Ruisseau de la Censure (Chaffois) (dans le cadre du programme LIFE): dossier loi sur l'eau déposé en 2017, travaux programmés pour 2019
- Ruisseau de Fontaine Ronde (Cluse et Mijoux, Hôpitaux Vieux) : étude préalable en cours (restauration morphologique et actions sur qualité de l'eau)
- Etude hydromorphologique du Doubs en aval de Pontarlier (24,6 km) : étude lancée en 2018, en cours

A signaler – Secteur Haut-Doubs

Etude sur le Bief voulain EP à lancer en 2019 (dans le cadre du programme LIFE)

Projet de restauration de la digue de Bouverans (1700 mètres linéaires de cours d'eau potentiellement restauré + zones humides du marais du Varot : étude à lancer en 2019 (dans le cadre du programme LIFE)

Suivi et communication : suivi scientifique complet commencé en 2018-2019 ; plaquette de synthèse faite en 2016 ; labellisation rivière en bon état en 2018

Acquisition de données : stage 2016 + suivi départemental sur Fontaine Ronde, stage 2017 + remise à jour des données sur Saint-Point, acquisition de données (réseau départemental 25 + FDPPMA 25) sur le ruisseau des Lavaux, le bief Rouge, les affluents du lac Saint-Point, le ruisseau de Friard

Synthèse scientifique des études réalisées sur le lac de Remoray (AARNLR)

Secteur Haute-Loue (maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte de la Loue)

Des actions de restauration ont été engagées sur 10 sites pendant la durée du Contrat :

- Travaux de restauration morphologique de la Furieuse (commune de La Chapelle sur Furieuse) : étude avant projet en cours – recherche de foncier
- Travaux de restauration morphologique de la Furieuse dans la traversée de Salins-les-Bains : étude terminée – Travaux en 2019 : volet rivière + volet aménagement cheminement piétonnier
- Travaux de restauration du Lizon supérieur (Lemuy, Montmarlon) : étude zone humide et cours d'eau en cours (voir plus haut volet zones humides)
- Restauration morphologique du ruisseau du Saumont à Liesle : étude avant-projet réalisée, blocage du projet pour des questions foncières, : certains propriétaires et exploitants agricoles opposés au projet et/ou ne souhaitant pas vendre tout ou partie de leurs parcelles (NB : usage pâturage et un peu de culture)
- Etude préalable à la restauration de la Bonneille lancée en 2018
- Etude diagnostic sur 5 affluents de la Haute-Loue lancée en 2018 (Raffenot-Vergetolle, Amathay, Norvaux, Eugney, Vau à Montgesoye)

Bilan du volet actions de restauration morphologique de cours d'eau réalisées

(FA9 – Action 2.2 Connaissance et restauration hydromorphologique des cours d'eau)

Etat de l'indicateur d'évaluation : 7 actions de restauration ont été réalisées pendant la durée du contrat / Objectif opérationnel : 4



Travaux de restauration du Dugeon dans la traversée de Bonnevaux (25) - Crédit photo : SMHDHL

Secteur Haut-Doubs, dans le cadre du programme LIFE :

2 sites ont fait l'objet d'actions de restauration dans le cadre du programme LIFE tourbières du Jura :

Tourbières et ruisseaux de Mouthe, source du Doubs (Mouthe) : 256 ml restaurés par le Parc Naturel du Haut-Jura

Vallons de la Drésine et de la Bonnavette (Bonne Fontaine) : 893 ml restaurés par l'Association des Amis de la Réserve du Lac de Remoray

Secteur Haut-Doubs et Haute-Loue, hors programme LIFE :

Des travaux de restauration morphologique du Dugeon ont été réalisés par le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs en 2014-2015, dans les traversées de 4 villages :

- commune de Vaux et Chantegrue
- commune de Bonnevaux
- commune de Bouverans
- commune de La Rivière Dugeon

Des travaux d'amélioration de la continuité piscicole et de préservation d'une zone humide sur le ruisseau d'Athose (commune de Lods) ont été réalisés par le Syndicat Mixte de la Loue en 2015.

10.3 Fiche-action FA10 Continuités écologiques

Bilan du volet études continuité écologique lancées (aménagement des seuils)

(FA10 – Action 2.3 Lancer des actions de restauration de la continuité écologique)

Etat de l'indicateur d'évaluation : 6 études lancées pour la restauration de la continuité écologique pendant la durée du contrat / Objectif opérationnel : 5 études lancées



Travaux de réalisation d'une passe à poissons sur le barrage Gervais à Ornans - Crédit photo : SMHDHL

Secteur Haute-Loue :

Le Syndicat Mixte de la Loue a lancé des études sur 3 sites :

- Barrage de Rennes-sur-Haute-Loue : projet abaissement du barrage en cours. Préconisations de la DRAC et DDT pour aménagement du seuil amont uniquement. Projet bloqué (attente de l'accord du propriétaire pour la réalisation de sondages géotechniques).
- Barrage de Chay-Chirac à Ornans : projet d'arasement partiel abandonné ; étude de scénario alternatif en cours
- Etude commune (CC Val d'Amour + SMIX Haute-Loue) en cours, pour restauration des continuités écologiques sur ouvrages privés, classés en liste 2 sur la Haute-Loue (entre Arc-et-Senans et Rurey, 6 ouvrages). 4 propriétaires se sont inscrits dans la démarche, dont 2 inclus dans le territoire du SAGE.

Seuils privés :

- seuil de La Tricotte à ORNANS : étude de faisabilité réalisée ; travaux engagés fin 2018 (poursuite en 2019)
- seuil du moulin Larnaud à LIESLE : étude de faisabilité réalisée
- seuil du moulin du bas à CUSSEY SUR LISON : étude engagée pour le rétablissement de la continuité

Secteur Haut-Doubs :

Le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs a lancé des études sur 2 sites :

- Projet restauration morphologique du Gouterot à Bannans + passe à poisson (dans le cadre du programme LIFE) : études finalisées en 2018, travaux réalisés en l'année 2019
- Diagnostic des ouvrages de Fontaine Ronde (en liste 1) + ouvrages de Oye-et-Pallet et barrage du Lac-saint-Point (2019)

Bilan du volet actions continuité écologique réalisées (aménagement des seuils)

(FA10 – Action 2.3 Lancer des actions de restauration de la continuité écologique)

Etat de l'indicateur d'évaluation : 8 actions de restauration de la continuité écologique réalisées
pendant la durée du Contrat / Objectifs opérationnels : 2



Travaux passe à poisson de Lombard - Crédit photo : SMHDHL

Secteur Haute-Loue

Le Syndicat Mixte de la Loue a porté 8 actions de restauration de la continuité écologique :

- Barrage Gervais à Ornans : travaux passe à poisson, glissière canoë terminés fin 2015
- Barrage du Moulin de Roche à Arc-et-Senans : passe à poisson terminée mi 2015
- Franchissement du ruisseau d'Athose à Lods réalisé en 2015
- Projet sur confluence du Ruisseau du Buffard à Saint-Hilaire :
 - o 1ere action : restauration continuité piscicole par aménagement de 2 petits seuils pour remonter lame d'eau (fait en 2015)
 - o 2eme action : aménagement de points d'abreuvement bloqué par refus agriculteur
- Barrage de l'Homelon à Ornans : travaux arasement réalisés en septembre 2016
- Barrage de Bellerive à Lombard : travaux passe à poisson achevés en septembre 2016
- Travaux d'amélioration de la continuité piscicole de la confluence du ruisseau d'Amathay avec la Haute-Loue (commune de Montgesoye) : travaux en cours
- Un propriétaire privé a réalisé des travaux d'aménagement sur le seuil de Roche (commune d'Arc et Senans).

11 BILAN DETAILLE : AXE III. HALIEUTISME

EXAMINER LES CONSEQUENCES DES PRATIQUES HALIEUTIQUES

11.1 Fiche action FA11 – Connaissance et évolution des populations piscicoles

La fiche FA11 programme un diagnostic sur l'impact des pratiques de pêche, qui serait réalisé par la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques du Doubs.

Bilan du volet connaissance et évolution des populations piscicoles

FA11 – Action III

Etat de l'indicateur : côté Doubs, diagnostic débuté / Objectif opérationnel : diagnostic terminé



Table de tri et mesure des poissons lors d'une pêche électrique– Crédit photo EPTB SD

La Fédération de pêche du Doubs a conduit plusieurs études piscicoles sur le secteur Haut-Doubs Haute-Loue depuis 2015 :

- étude piscicole sur les lacs de Saint-Point et Remoray (rendu fin 2015)
- autres (non précisé).

Elle assure par ailleurs l'un des volets du suivi de la mortalité piscicole mis en place suite à l'épisode de surmortalité de 2010-2011.

L'enquête relative à l'impact des pratiques de pêche et de gestion piscicole (alevinage...) sur le Haut-Doubs et la Haute-Loue a débuté mais n'a pas été finalisée.

12 BILAN DETAILLE : AXE IV. SENSIBILISATION ET POLICE DE L'EAU

METTRE EN ŒUVRE DES MISSIONS D'INFORMATION, D'ÉDUCATION ET DE RESPECT DE LA LOI POUR CONTINUER A AMELIORER ET/OU MODIFIER CERTAINES PRATIQUES AYANT COURS DANS LE BASSIN VERSANT

12.1 Fiche action FA12 – Sensibiliser les publics

Bilan du volet sensibiliser les publics aux enjeux liés à l'eau
 FA12 – Action IV.1 Sensibiliser les publics aux enjeux liés à l'eau
 Etat de l'indicateur : nombreuses actions de sensibilisation des publics réalisés pendant la durée du Contrat /
 Objectif opérationnel : non défini



Page d'accueil du site internet eaudoubsloue

Présence dans les médias

Des communiqués et invitations ont été régulièrement transmis aux médias par les syndicats de gestion des milieux aquatiques, avec en conséquence, de nombreuses publications et citations des actions menées dans la presse écrite / web, radio et télévision régionales.

Sites web

Un nouveau site web, commun aux deux syndicats de gestion des milieux aquatiques et créé par l'EPTB Saône et Doubs, a vu le jour en juin 2016 : « eaudoubsloue ». A travers cet outil, des informations sur les actions et démarches sur le bassin versant Haut-Doubs Haute-Loue sont partagées au minimum à un rythme mensuel. Une page facebook a également été créée, pour relayer les informations du site internet ; elle est suivie par 350 personnes. L'alimentation des sites internet propres aux démarches Natura 2000 s'est poursuivie, ainsi que l'animation soutenue du plan de communication du programme LIFE tourbières du Jura (par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté).

Evénements

Le Syndicat Mixte de la Loue et le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs ont mis en place de nombreuses actions de communication entre 2015 et 2108 :

- Participation à des événements grand public : fête de l'eau aux Grangettes, nettoyage des berges dans le secteur Morteau...
- Organisation de conférences : conférences dans le cadre de la journée mondiale des zones humides en 2015, 2016, 2017 et 2018, conférences sur le changement climatique en 2018, organisation du séminaire national des sites RAMSAR en 2017...
- Organisation de journées d'information et de sensibilisation / visites guidées sur les milieux aquatiques : journée « passe à poissons » sur QUINGEY en 2016, journée d'information « karst » en 2017, visites guidées régulières des sites Natura 2000...

A signaler

Ce bilan ne rend pas compte des nombreuses actions d'information et de sensibilisation des publics portés par les collectivités, gestionnaires de milieux naturels, et associations d'éducation à l'environnement.

Bilan du volet sensibiliser le monde agricole aux enjeux liés à l'eau

FA12 – Action IV.1 Sensibiliser les publics aux enjeux liés à l'eau

Etat de l'indicateur : 2 journées techniques à destination du monde agricole réalisées pendant la durée du Contrat
/ Objectif opérationnel : non défini



Journée technique sur le thème de l'épandage– Crédit photo EPTB SD

La Chambre d'Agriculture 25/90 et la FDCUMA du Doubs ont organisé, avec le soutien du Département du Doubs, 1 journée technique « épandage-prairie » le 29/09/2015 à PIERREFONTAINE LES VARANS. D'autres journées ont été organisées sur d'autres bassins versants (LES ECORCES le 11/10/2016) ou plus récemment (FRASNE le 16/10/2019). Ces journées sensibilisent les éleveurs à la valorisation des effluents, aux bases de raisonnement de l'agronomie pour limiter le recours aux intrants extérieurs et à l'agroécologie. Environ **200 à 250 éleveurs** assistent à ces journées thématiques et selon les éditions **100 à 250 étudiants** des écoles d'agriculture de la région (VERCEL, LEVIER, DANNEMARIE-SUR-CRETE, CHATEAUFARINE, MONTBOZON, VESOUL).*

5 « bulletins techniques épandages » sont envoyés chaque année aux **2000 éleveurs** du massif jurassien du département du Doubs, soit **20 numéros** entre 2015 et 2018. Ces bulletins présentent la réglementation (mises aux normes, conditions d'épandage, respect des distances, interdictions d'épandage,...), l'évolution des échanges pour les mises aux normes, les évolutions liées au cahier des charges du Comté. Ces bulletins présentent également les bonnes pratiques d'épandage selon les périodes de l'année, les résultats d'essais sur la fertilisation et incitent les éleveurs à réaliser des analyses d'herbe ou d'effluents d'élevage pour mieux piloter la fertilisation de leurs parcelles.

La Chambre d'Agriculture 25/90 organise des journées thématiques ou des **formations sur l'agronomie et la fertilisation** : juin 2015 à CHAPELLE DES BOIS, décembre 2015 Cuma du Toit du Doubs aux FOURGS, janvier et février 2016 à VALDAHON, décembre 2016 Ceta de QUINGEY à ROUHE et MONTFORT, septembre 2018 à GRAND COMBE CHATELEU, jeunes agriculteurs du Doubs en janvier 2018 au GRATTERIS, décembre 2018 Groupement des Agricultrices du Doubs à MONTLEBON,... Ces journées mobilisent entre 15 et 30 personnes soit environ **une centaine d'éleveurs sur la période 2015/2018** sur le territoire du SAGE Haut Doubs Haute Loue.

La Chambre d'Agriculture 25/90 et la DDT du Doubs animent chaque année des réunions sur la PAC où les obligations et échéances en matière de mise aux normes des exploitations agricoles sont présentées.

Le CIGC en partenariat avec les Chambres d'Agriculture a diffusé à l'ensemble de ses adhérents le « Guide des Bonnes Pratiques d'Épandage en Milieu Karstique » en 2015.

*Pour information les journées épandages – prairies ont été organisées aux dates et lieux suivants : 2011 Amancey (Loue) et Charmoille (Dessoubre) / 2012 Servin (Cusancin) / 2013 Arc-sous-Cicon (Loue) / 2014 Vernierfontaine (Loue) / 2015 Pierrefontaine-les-Varans (Loue limite Dessoubre) / 2016 Les Ecorces (Desoubres) / 2019 Frasne (Haut Doubs)

12.2 Fiche action FA13 – Poursuivre et améliorer les missions de contrôle sur le terrain de la Police de l’Eau

Bilan du volet police de l’eau

Action IV.2 Poursuivre et améliorer les missions de contrôle sur le terrain de la Police de l'eau

Etat des indicateurs : 712 contrôles administratifs / 83 contrôles judiciaires / 12 Procès-Verbaux / 54 suites administratives données aux contrôles / (N/A) nombres et type de suites judiciaires données par les Parquets / 1200 homme/jour consacrés aux contrôles / Objectifs : non définis

La DDT25 a établi un bilan de l’action de la Police de l’Eau sur le Département du Doubs :

- 712 contrôles administratifs
- 83 contrôles judiciaires
- 12 Procès Verbaux
- 54 suites administratives données aux contrôles
- Nb et type de suites judiciaires données par les Parquets : N/A
- 1200 Homme/jour consacrés aux contrôles

13 BILAN DETAILLE : AXE V. TOXIQUES

AGIR A LA SOURCE SUR LES MICROPOLLUANTS, APRES AVOIR CIBLE LES SECTEURS ET LES SUBSTANCES PRESENTANT LES PLUS GRANDS RISQUES

13.1 Fiche action FA14 Réduction de l'usage des phytosanitaires en zone non agricole

Bilan du volet plans de désherbage

FA14 – Action 5.1 Généraliser les plans de désherbage communaux

Etat de l'indicateur d'évaluation : 40 plans de désherbage élaborés et mis en œuvre pendant la durée du Contrat /

Objectif opérationnel : 25 sur 130 sites prioritaires



Végétation spontanée en ville– Crédit photo EPTB SD

Maîtrise d'ouvrage syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs :

Une opération zéro pesticide s'est déroulée sur 2016 - 2017 sur le territoire du SMMAHD. Elle a porté sur 38 communes appartenant à quatre communautés de communes : communauté de communes Frasne-Drugeon, communauté de communes du Grand Pontarlier, communauté de communes du canton de Montbenoît, communauté de communes Mont d'Or deux lacs. Elle a consisté en un diagnostic, un plan de désherbage, et un suivi 1 an après sa mise en place. Des actions de communication ont été mises en place auprès des habitants.

Autres maîtres d'ouvrage

Des collectivités ont porté des actions en parallèle d'appels à projets, soit pour une acquisition de matériel suite à un plan de désherbage (communes de DOMPIERRE LES TILLEULS, LA RIVIERE DRUGEON, VUILLAFANS, ARC ET SENANS, LES GRAS, GRAND COMBE CHATELEU, MONTLEBON, LES FINS), soit pour un plan de désherbage (communes de SALINS LES BAINS et VALDAHON).

A signaler

Une action de sensibilisation des publics à la gestion différenciée des espaces verts (« Belles et rebelles ») a été portée par le CPIE du Haut-Doubs.

13.2 Fiche action FA15 – Rechercher les sources de pollution par les toxiques, et les réduire

Bilan du volet opérations collectives toxiques

Action V.2 : Améliorer la connaissance et la gestion des toxiques, Volet 1 : Rechercher les sources de pollution par les toxiques, et les réduire

Etat des indicateurs d'évaluation : 2 opérations collectives engagées / Objectif opérationnel 2

152 diagnostics de site réalisés pendant la durée du Contrat (tous niveaux de priorité) / Objectif opérationnel 140

28 demandes de financement pour pré-traitement / réduction à la source et prévention des pollutions accidentelles

Deux opérations collectives ont été lancées sur le territoire pour la réduction de la pollution toxique : « Action Loue » et « Limitox ». Ces opérations sont portées par les syndicats de gestion milieux aquatiques, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs.

Opération collective « Action Loue »

Portée par le Syndicat Mixte de la Loue et le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs depuis 2017, elle fait suite à une première phase d'état des lieux portée par les Chambres de Commerce et d'Industrie du Doubs et du Jura, ainsi que par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat du Doubs et du Jura, entre 2013 et 2015. Les cofinanceurs de l'opération sont l'Agence de l'Eau, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue, la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Doubs et le Grand Besançon.

Elle porte sur les communautés de communes du bassin versant de la Loue, soient :

- CC Loue Lison
- CC Montbenoît
- CC Frasnè Drugeon
- CC Grand Pontarlier (aide sans animation)
- CC Lacs et Montagne du Haut Doubs (aide sans animation et le nord de la CC exclusivement – l'ancienne communauté de communes du Mont d'Or et des deux Lacs).

Sur 788 entreprises prioritaires au départ (priorité 1 et 2), 481 ont été écartées (fermées / activité secondaire / non concernées), 30 ont refusé de faire l'objet d'une visite, 151 doivent être recontactées, et 125 entreprises ont été visitées. 21 dossiers de demande de financement ont été déposés auprès de l'Agence de l'Eau (dont 3 hors animation - prise de contact directement avec l'Agence de l'Eau - et 1 dossier refusé par l'Agence).

Pour les 17 dossiers déposés dans le cadre de l'opération et acceptés par l'Agence de l'Eau, le montant total des travaux s'élève à 761 511 € HT et le montant de l'aide accordée par l'Agence de l'Eau s'élève à 280 609 €. On compte :

- 8 projets pour la sécurisation du stockage des déchets en extérieur,
- 7 pour l'installation d'un prétraitement
- 2 pour la prévention des pollutions accidentelles.

Une vingtaine d'entreprises supplémentaires envisagent de déposer un dossier de demande d'aide.

L'opération a également contribué à régulariser la situation administrative des entreprises, et à sensibiliser le monde professionnel aux bonnes pratiques.

Opération collective « Limitox »

L'opération est menée par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Valorisation du Bassin Versant du Dessoubre, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, et avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau. Elle porte sur :

- le territoire du Syndicat : 5 communautés de communes (dont la CC Porte du Haut Doubs, avec 11 communes dans le périmètre du Contrat)
- la CC Val de Morteau, avec 7 communes dans le périmètre du Contrat

Sur les 18 communes du périmètre du Contrat, 53 entreprises ont été contactées et 27 ont été visitées. 7 dossiers de demande de financement ont été déposés auprès de l'Agence de l'Eau (+ 10 dossiers en préparation).

Pour les 7 dossiers déposés dans le cadre de l'opération et acceptés par l'Agence de l'Eau, le montant total des travaux s'élève à 645 405 € HT et le montant de l'aide accordée par l'Agence de l'Eau s'élève à plus de 177 394 € (montant inconnu pour 3 des dossiers).

L'opération a également contribué à régulariser la situation administrative des entreprises, et à sensibiliser le monde professionnel et le grand public aux bonnes pratiques (plaquettes, rencontres, événements, articles de presse...).

A signaler

2019 est une année « intercontrat ». Elle permet aux maîtres d'ouvrages de poursuivre les opérations précédentes à périmètre constant, tout en travaillant à la préparation d'un nouveau contrat dans le cadre du 11ème programme.

La démarche RSDE (Recherche et Réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau) est poursuivie en parallèle, notamment sur les STEU de capacité égale ou supérieure à 10 000 EH (Morteau, Doubs).

13.3 Fiche action FA16 – Améliorer la connaissance et les pratiques des activités de traitement du bois

Bilan du volet connaissance
 Action V.2 : Améliorer la connaissance et la gestion des toxiques - Volet 2 : Améliorer la connaissance et les pratiques des activités de traitement du bois
 Etat de l'indicateur d'évaluation : pas d'indicateur / Objectif opérationnel : non précisé initialement



Bois stocké en bord de route forestière– Crédit photo EPTB SD

Une réflexion avec les parties prenantes a été menée sous l'égide de la CLE, avec notamment 3 réunions de travail avec les acteurs de la filière bois, 2 réunions de la commission « qualité de l'eau » (02 février 2017 et 05 juin 2018) consacrées au thème des toxiques, et 1 présentation en CLE (décembre 2018).

Objectif

L'objectif est d'aboutir à un état des lieux précis de l'utilisation des produits : lieu, date, type et quantité. Il s'avère que le nombre d'intervenants de la filière, et la diversité de leur statut rend difficile l'établissement d'un état des lieux exhaustif, et que le moyen le plus pertinent pour recueillir des données précises est l'exploitation des données déclarées aux services de l'Etat, conformément à la réglementation applicable.

Pistes d'action

La DRAAF BFC a présenté en commission un état des connaissances et des données relatives à l'utilisation des pesticides en BFC. On constate que certains domaines d'utilisation sont très encadrés (donc documentés), tel que

l'utilisation des pesticides en plein champ, alors que d'autres sont très peu encadrés et mal connus. **L'établissement d'un état des lieux exhaustif de l'utilisation des pesticides n'est donc pas possible aujourd'hui.**

Fin 2018, l'ONF a validé l'adoption d'une charte de bonnes pratiques en forêt publique dans le Département du Doubs, facilitant la remontée de ces données aux services de l'Etat. Les exploitants s'engagent à des bonnes pratiques et une déclaration annuelle des traitements (a posteriori), contre la délivrance d'une autorisation préalable. Outre ce point (maîtriser/ rendre compte), la charte comprend d'autres aspects : notamment réduire/modérer les usages, et rechercher des solutions alternatives. La charte prévoit que la diffusion des données à la CLE ne peut pas être directe, mais sera faite par le biais de la MISEN du Doubs, suite à la 1ère année de mise en œuvre de la charte (fin 2019), **ce qui permettra d'établir un état des lieux partagé de l'utilisation des produits de traitement du bois en forêt publique, dans le Département du Doubs.**

L'élargissement de l'initiative à la forêt privée doit être étudiée. Le travail doit également se poursuivre avec la cartographie des zones sensibles en forêt.

Sujet connexe : les traitements vétérinaires du bétail

Une autre piste d'action pertinente pour limiter l'émission de toxiques vers les milieux aquatiques (notamment cyperméthrine, utilisée en forêt mais pas uniquement) est la maîtrise des transferts de molécules issues des traitements vétérinaires du bétail. Ceci pourra se traduire par :

- la mise en place de clôtures le long des cours d'eau
- la maîtrise accrue des traitements vétérinaires de type anti-parasitaires

Ce dernier sujet a été abordé : d'une part à travers un stage d'étudiants vétérinaires (2018, encadrement DDT25 / DRAAF BFC), d'autre part à travers la diffusion d'un questionnaire d'enquête (2018, diffusion par la Chambre d'agriculture 25/90 à tous les éleveurs du bassin versant). Les résultats issus de ces deux démarches restent lacunaires, et **ne permettent pas d'établir un état des lieux représentatif des pratiques et des marges de manœuvre.** La rencontre des principaux représentants de la profession vétérinaire a permis de dégager des pistes d'action intéressantes pour maîtriser l'utilisation des traitements, qui rejoignent parfois les pistes d'action pour la maîtrise de la pollution organique d'origine agricole.

14 BILAN DETAILLE : AXE VI. RESSOURCE EN EAU

AMELIORER LA GESTION QUANTITATIVE (HORS RECOMMANDATIONS OPERATIONNELLES DES EXPERTS RELATIVES A LA LOUE)

14.1 Fiche action FA17 – Adopter des objectifs quantitatifs pour une gestion équilibrée de la ressource

Bilan du volet PGRE

Action VI.1 Adopter des objectifs quantitatifs pour une gestion équilibrée de la ressource

Etat des indicateurs d'évaluation :

Mise en œuvre du PGRE globalement effective / Objectif opérationnel : effectif

65% des services atteignent la moyenne pour « l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale » / Objectif opérationnel : 30% du linéaire diagnostiqué - 22% de communes avec un rendement « bon » d'après le SAGE /

Objectif opérationnel 30%



Fontaine à Amondans– Crédit photo EPTB SD

Une réflexion a été menée sous l'égide de la CLE, avec notamment 2 réunions de la commission « gestion quantitative », en novembre 2016 et en novembre 2018.

D'après le bilan de l'avancement du PGRE, présenté lors de la dernière réunion de la commission « gestion quantitative », et de compléments apportés par la DDT du Doubs dans le cadre de ce bilan, on constate :

- la mise en œuvre effective :
 - des mesures encadrant les nouveaux prélèvements (nouveaux prélèvements, ou augmentation des volumes prélevés, conditionnés à la bonne gestion de la ressource : rendements bons, équipement en compteurs de production, remontée sincère des informations)
 - des actions d'économie d'eau (56 projets aidés sur 2013-2018)
 - des actions de restauration des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides)
 - des actions de sensibilisation
 - d'action de développement de ressources alternatives, avec 6 projets aidés sur 2013-2018, et notamment : Communauté de communes du canton de Montbenoît (secteur Entreroches), Communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (secteur du tunnel du Mont d'Or), Commune de Métabief (secteur Ronchoux / Viscernois)
 - l'application des principales dispositions du SAGE
 - pas d'augmentation du volume prélevé dans le lac Saint-Point
 - une intégration des enjeux dans les diagnostics des SCOT et PLU en cours

- du renseignement et de la mise à jour de la base de données OASIS (fait par la DDT en 2019)
- des difficultés :
 - la prise en compte des enjeux dans le PADD et le règlement des SCOT et PLU
 - la question du lac Saint-Point (pas de programme d'aménagement à ce jour ; débloqué mi-2019, d'une enveloppe financière de l'Etat pour l'étude d'un projet de réfection de l'ouvrage)
 - des questions sur l'application de certaines mesures réglementaires : révision des autorisations de prélèvement surestimées (pas d'information), équipement en compteurs (pas d'information), prescription d'un rendement minimum (pas d'information)
 - une difficulté d'accès à des données à jour, malgré le suivi par la DDT du Doubs du renseignement de l'application SISPEA pour les prélèvements et rendements annuels (une formation des agents du Département et un accompagnement des collectivités a été mis en place ; les objectifs de renseignement de l'outil - soient 50% des structures représentant au minimum 50% des abonnées - sont atteints sur les 4 années du contrat de territoire).

Le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable du Département du Doubs fait état d'un morcellement important de la compétence « eau potable », et de nombreuses Unités de Gestion avec un rendement « Grenelle » inférieur à 60 %. Il dégage les actions prioritaires, par EPCI : finalisation des démarches de protection de captages, diversification et de mutualisation des ressources, actions sur le patrimoine, actions d'amélioration du suivi et de la gestion des systèmes, nécessité de prendre en compte la ressource disponible et enfin, rationalisation du nombre d'UGE.

A signaler

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pontarlier mène depuis fin 2018 une série de rencontres avec les collectivités, afin de favoriser une organisation rationnelle de la compétence, et une sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable sur le secteur du Haut-Doubs.

14.2 Fiche action FA18 – Rénover le barrage de Saint-Point

Bilan du volet barrage de Saint-Point
 Action VI.2 Rénover le barrage du lac de Saint-Point
 Etat des indicateurs d'évaluation :
 Arrêté de révision des consignes de gestion du barrage d'Oye-et-Pallet pris le 01/07/15, et projet de cahier des charges d'une étude de rénovation du barrage rédigé / Objectif opérationnel : travaux de rénovation de l'ouvrage et de remotorisation des vannes terminés



L'extrémité aval du lac de Saint-Point, à hauteur du barrage d'Oye-et-Pallet– Crédit photo EPTB SD

Un arrêté de révision des consignes de gestion du barrage d'Oye-et-Pallet a été pris le 01/07/15.

Un projet de cahier des charges d'une étude de rénovation du barrage a également été rédigé, mais l'étude n'a pas encore été lancée (lancement prévu fin 2019).

A signaler

Le projet a connu, mi-2019, une avancée, avec le débloqué d'une enveloppe financière de l'Etat pour l'étude d'un projet de réfection de l'ouvrage, annoncé par la Secrétaire d'Etat à l'Environnement lors de la Conférence Départementale des rivières comtoises, tenue le 28 juin à Malbuisson.

15 BILAN DETAILLE : AXE VII. GOUVERNANCE ET CONNAISSANCE (HORS RECOMMANDATIONS OPERATIONNELLES DES EXPERTS RELATIVES A LA LOUE)

15.1 Fiche action FA19 – Mettre en place un réseau de métrologie sur la Loue

Bilan du volet métrologie

Action VII : Gouvernance et connaissance - Volet 1 : Réseau de métrologie sur la Loue

Etat de l'indicateur d'évaluation : réseau de suivi mis en place / Objectif opérationnel : mise en place et pérennité du réseau de suivi



Site de mesure de la source de la Loue– Crédit photo SMHDHL

Le réseau QUARSTIC a pour objectif de suivre en continu la qualité des eaux souterraines et de surface sur le Doubs, la Loue, et le Lison, en se focalisant sur les paramètres physico-chimiques et les nutriments. Il est opérationnel depuis le 1er janvier 2016.

La collecte des données est effectuée par le Syndicat mixte de la Loue, la validation et l'interprétation des données est réalisée par le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM). Le projet est financé par le Département du Doubs, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le BRGM.

Les objectifs sont les suivants :

- capter les variations physico-chimiques des eaux aux échelles temporelles de la crue, de la saison et du cycle hydrologique
- constituer et alimenter une base de données publique de ces paramètres qualité

La mise en place du réseau a consisté à instrumenter 5 sites localisés au droit de stations hydrométriques afin in fine d'estimer les flux qui transitent en différents points du bassin. Deux sites permettent de suivre les flux à l'exutoire des deux principales émergences karstiques du bassin : les sources de la Loue et du Lison. Trois sites permettent de suivre les flux en rivière (1) sur le Doubs à Arçon au niveau de pertes qui alimentent en partie la source de la Loue, (2) sur la Loue à Vuillafans et (3) sur la Loue à Chenecey-Buillon à l'exutoire du bassin.

Une fois validées et croisées avec des données externes au projet (données de débit DREAL Franche-Comté, pluviométrie Météo-France...), les données recueillies constituent et alimentent une base de données publique des paramètres qualité analysés. Des bulletins d'interprétation « grand public » sont diffusés annuellement.

A signaler

Les suites à donner au programme sont en cours de discussion.

15.2 Fiche action FA20 Doter le territoire des moyens humains nécessaires à la mise en œuvre du Contrat de territoire

Bilan du volet gouvernance

Action VII : Gouvernance et connaissance - Volet 2 : Doter le territoire des moyens humains nécessaires à la mise en œuvre du Contrat

Etat de l'indicateur d'évaluation : réseau de suivi mis en place / Objectif opérationnel : création de poste (compétence GEMAPI) et mise en place d'un accompagnement pour la prise de compétence assainissement



Point d'étape sur le transfert des compétences assainissement et eau potable lors de la réunion de CLE du 30/04/19– Crédit photo EPTB SD

Compétence GEMAPI

Pendant la durée du Contrat, une structuration de la compétence GEMAPI a été impulsée sur le territoire Haut-Doubs Haute-Loue.

Initiée en 2013 par le rapprochement des deux syndicats de gestion des milieux aquatiques existants (Syndicat Mixte de la Loue et Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs), la démarche a abouti à la création, au 1^{er} janvier 2019, d'une nouvelle structure compétente sur l'ensemble du bassin versant : le Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue.

Le syndicat est constitué de neuf communautés de communes et du Département du Doubs, et compte une équipe de quinze agents.. Il a vocation à assurer, sur son territoire d'intervention, la gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi que la valorisation et la protection de son territoire dans les domaines environnementaux.

Compétences eau potable et assainissement

Des études préalables au transfert des compétences eau potable et assainissement ont été réalisées dans plusieurs Communautés de communes, avec le soutien financier des Départements du Doubs et du Jura et de l'Agence de l'Eau :

- Communauté de communes Loue Lison
- Communauté de communes du plateau de Frasne et du val du Dugeon
- Communauté de communes des portes du Haut-Doubs (sur la compétence assainissement)
- Communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs
- Communauté de communes du Grand Pontarlier
- Grand Besançon Métropole
- Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura

16 PERSPECTIVES

Le principe d'un futur programme d'actions partenarial, contractualisé avec l'Agence de l'Eau, a été validé à l'unanimité lors de la réunion de la CLE du 30 avril 2019.

Conformément à la demande de l'Agence, le projet de contrat porte sur le périmètre Haut-Doubs – Loue, soit :

- Le bassin versant Haut-Doubs Haute-Loue, couvert par la démarche de SAGE
- Le bassin versant de la basse Loue

Une commission sera mise en place dans le courant de l'année 2019 pour déterminer les thématiques, le programme d'actions, et la gouvernance.

La Loue en amont de Lods

Nos partenaires



**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**



EPTB Saône Doubs

220 rue du Km 400 - 71000 MÂCON
03 85 21 98 12 - info@eptb-saone-doubs.fr
www.eptb-saone-doubs.fr